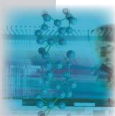




TURENNE INVESTISSEMENT – RAPPORT ANNUEL 2009





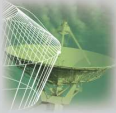


Sommaire

Sommaire	3
Le Mot du gérant	8
Turenne Investissement	9
1. Présentation	9
2. Stratégie d'investissement	9
3. Perspectives	9
L'équipe dirigeante	11
1. Présentation	11
2. Une équipe complémentaire	11
Un portefeuille de participations de qualité et diversifié	12
Un portefeuille de participations de qualité et diversifié	13
1. Une année riche en activité	13
2. Un portefeuille essentiellement constitué d'investissements en capital développement et transmission	14
3. Un portefeuille investi dans des secteurs d'activité diversifiés	14
4. Un portefeuille diversifié en terme de taille d'entreprises	15
5. Des sociétés créatrices d'emplois	15
6. Aston Medical	17
7. Capsule Technologie	18
8. Dedienné Santé - Serf	19
9. Carven	21
10. Climadiff	22
11. Dromadaire	24
12. Globe Diffusion	24
13. Idé	26
14. Mediastay	26
15. Webhelp	28
16. CEDE	30
17. SOLEM	31
18. Satam et Meci	32
19. Pellenc Selective Technologies	33
20. Quadrimex	34
Rapport de la Gérance à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009	35
1- Les principales données financières de l'exercice 2009	35
2- Situation de la société et perspectives d'avenir	35

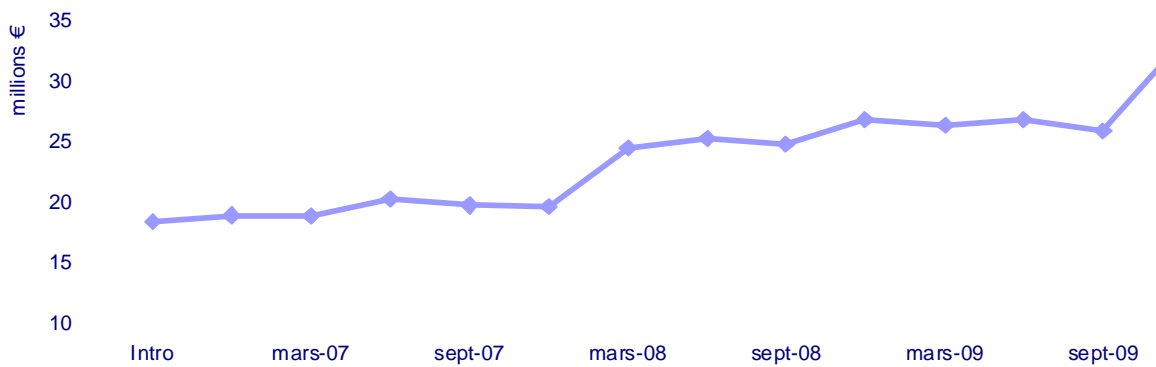
2-2 Autres événements importants survenus en 2009 _____	37
2-3 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2009 _____	38
2-4 Perspectives de développement _____	38
2-5 Prévisions ou estimations de bénéfice _____	38
2-6 Politique de communication financière _____	38
2-7 Activités de la société en matière de recherche et développement _____	38
3- Informations financières _____	39
4- Evolution du cours de Bourse _____	41
5- Actionnariat _____	42
6- Versement du dividende 2008 _____	42
7- Article 39-4 du Code Général des Impôts _____	42
8- Affectation des résultats proposée par le Conseil de Surveillance _____	42
9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance _____	43
10- Conventions réglementées _____	43
11- Organes sociaux et contrôle de la société _____	43
12- Accroissement des ressources de la société _____	43
13- Liquidité du titre _____	43
14- Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale _____	44
14-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société _____	44
14-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction _____	44
Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société. _____	48
15- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées _____	49
16- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisées par les dirigeants _____	50
17- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat _____	50
18- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance _____	50
Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices _____	52
Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2009 _____	53
Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux _____	53
Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce _____	55
Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009 _____	57
Rapport du Conseil de Surveillance à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009 _____	66
1- Situation de la société _____	66
2- Comptes de l'exercice _____	66
3- Proposition d'affectation des résultats _____	67

4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance_____	67
5- Conventions réglementées_____	67
6- Organes sociaux et contrôle de la société_____	67
7- Liquidité du titre _____	67
8- Gouvernement d'entreprise_____	67
8-1 Comité d'audit_____	68
8-2 Autres comités _____	68
8-3 Evaluation_____	68
Comptes annuels_____	69
BILAN ACTIF _____	69
Au 31 décembre 2009 _____	69
BILAN PASSIF _____	70
Au 31 décembre 2009 _____	70
COMPTE DE RESULTAT _____	71
Au 31 décembre 2009 _____	71
ANNEXES DES COMPTES ANNUELS _____	72
Présentation de Turenne Investissement _____	72
Investissements réalisés au cours de l'exercice 2009 _____	72
Cessions réalisées au cours de l'exercice 2009 _____	72
Valeur estimative du portefeuille (TIAP – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille)_____	73
Règles et méthodes comptables_____	73
Changement de méthode comptable _____	73
Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité _____	74
Méthodes d'évaluation extracomptable _____	74
Tableaux annexes _____	78
Notes relatives à certains postes du bilan_____	80
Postes de l'actif _____	80
Les frais d'établissement _____	80
Postes du passif_____	84
Capitaux propres_____	84
Augmentation de capital _____	84
Notes relatives à certains postes du compte de résultat _____	85
Charges d'exploitations _____	85
Autres achats et charges externes_____	85
Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices _____	87
Tableau des filiales et participations_____	88
Rapport général des Commissaires aux comptes_____	90



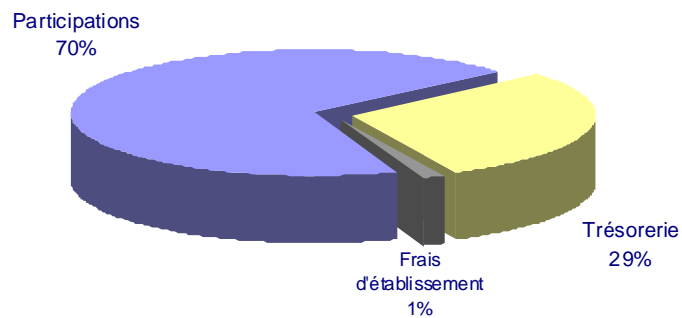
<i>Opinion sur les comptes annuels</i> _____	90
<i>Justification des appréciations</i> _____	90
<i>Vérifications et informations spécifiques</i> _____	91
<i>Rapport spécial des commissaires aux comptes</i> _____	92
<i>Absence d'avis de convention</i> _____	92
<i>Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice</i> _____	92

Un ANR de 33 millions € en croissance de plus de 80% depuis l'introduction en bourse

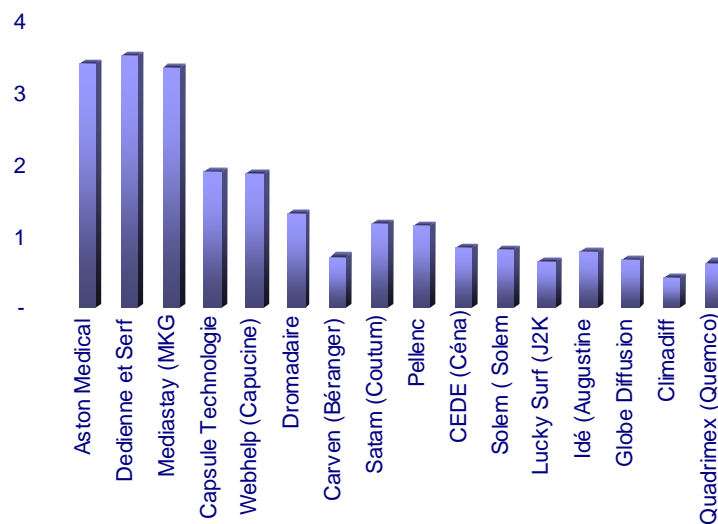


Turenne Investissement en quelques chiffres

Composition de l'actif au 31 décembre 2009



Un portefeuille total de 16 participations d'une valeur de 23 millions €



Le Mot du gérant



Madame, Monsieur, Chers actionnaires,

L'exercice 2009 restera comme une nouvelle année de fort développement pour votre société. Nous avons réalisé de nouvelles prises de participations dans des entreprises de croissance, fait croître le montant global des actifs sous gestion de Turenne Investissement et nous nous sommes donnés les moyens de poursuivre notre marche en avant.

*Certains que le développement durable n'est pas un simple phénomène de mode mais un vrai mouvement de fond, nous avons significativement renforcé la part de notre portefeuille dans ce domaine. Ainsi, au cours de l'année 2009, nous sommes entrés au capital de **Pellenc Selective Technologies**, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets (voir page 33) et de **Countum**, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides (page 32). Nous avons également participé à la réorganisation du capital de la société **Quadrimes** (page 34), un intervenant majeur de la chimie de spécialité et de sels de déneigement, et renforcé notre soutien au groupe **Menix** (page 19) dans le cadre du rapprochement des sociétés Dedienné Santé et Serf pour créer le nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genoux et kits ancillaires).*

Depuis sa création, Turenne Investissement a ainsi investi un montant total de 22,4 millions d'euros (dont un peu plus de 3 millions d'euros en 2009) dans seize sociétés. Ce portefeuille est aujourd'hui valorisé à 23 millions d'euros, preuve de la qualité des actifs détenus.

Pour continuer à investir dans des entreprises de croissance au potentiel prometteur, Turenne Investissement a réussi, en fin d'année, une augmentation de capital de près de 8 millions d'euros dans un contexte boursier pourtant complexe. Cette levée de fonds a été possible grâce notamment au soutien de nos actionnaires qui ont ainsi renouvelé leur confiance et prouvé leur volonté de nous accompagner dans la durée. Je profite de cette occasion pour les remercier à nouveau.

Nous terminons ainsi l'année 2009 avec un actif net réévalué (ANR) de 33,2 millions d'euros, soit une croissance des actifs sous gestion de près de 25% en un an et de 80% depuis l'introduction en Bourse, fin 2006. Au 31 décembre, l'ANR par action ressort à 7,10 €.

En 2010, l'environnement économique, toujours difficile et le moindre soutien des banques dans le développement des PME françaises, offre des opportunités intéressantes d'investissement. Fort de son expérience et d'une capacité d'investissement significative de près de 10 millions d'euros, Turenne Investissement va ainsi continuer à soutenir des entreprises de croissance à taille humaine. En parallèle, nous étudierons dans l'année les possibilités de cession de certaines de nos participations arrivées à maturité, avec la volonté de dégager la meilleure valorisation possible pour vous, actionnaires de Turenne Investissement.

François Lombard
Gérant



Turenne Investissement

1. Présentation

Turenne Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006.

Par ailleurs, Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soient constitués de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/ RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes. Le taux d'imposition des plus-values est de 30,1% (prélèvements sociaux inclus) dans le cas général pour les actions ne bénéficiant pas du statut fiscal de SCR.

2. Stratégie d'investissement

Turenne Investissement privilégie les investissements portant sur des opérations de type capital développement et capital transmission (OBO, LBO) dans des PME en développement et à fort potentiel de croissance. Les prises de participations portent sur les secteurs d'expertise suivants : la santé, les services, la distribution spécialisée et l'industrie.

Les sociétés visées, principalement non cotées et basées en France, ont généralement une valeur d'entreprise inférieure à 100 millions €.

L'ensemble des investissements réalisés est recherché, analysé, proposé et suivi par la société de gestion Turenne Capital dans le cadre d'un contrat de conseil.

Les investissements sont réalisés conformément au contrat de co-investissement signé entre Turenne Investissement et Turenne Capital, qui porte sur l'ensemble des fonds gérés et conseillés par Turenne Capital.

3. Perspectives

Avec la réalisation d'une augmentation de capital fin 2009, Turenne Investissement s'est donné les moyens de continuer à soutenir des PME en forte croissance, porteuses d'un véritable projet d'entreprise, et d'accompagner les entrepreneurs dans la durée, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement.

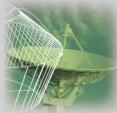
Dans un environnement économique où les conditions d'investissement sont rendues favorables par la baisse des valorisations, Turenne Investissement étudie actuellement plusieurs dossiers d'investissements.



Conformément à sa politique d'investissement et en raison du retrait prévisible des banques du domaine du capital investissement, Turenne Investissement pourra également envisager des prises de participation dans des fonds ou véhicules d'investissement ayant une politique d'investissement comparable ou complémentaire à la sienne.



En outre, compte tenu de la durée moyenne des investissements réalisés, des cessions de participations pourraient être réalisées durant l'année en fonction des opportunités. La volonté de Turenne Investissement est de dégager la meilleure valorisation possible pour ses actionnaires dans la durée.



L'équipe dirigeante

1. Présentation

Turenne Investissement a signé avec Turenne Capital un contrat de conseil en investissements prévoyant, entre autre, la fourniture de conseils relatifs aux opérations d'investissement et de désinvestissement et à la gestion de la trésorerie.

Turenne Capital emploie 15 personnes, dont 8 professionnels de l'investissement. L'originalité de l'équipe réside dans la complémentarité de formation et d'expérience de ses membres et une approche collégiale du processus décisionnel. Les parcours de chacun offrent à la Société de Gestion une approche pluridisciplinaire.

La Société de Gestion intègre l'ensemble des fonctions de contrôle, de suivi et de communication propres aux sociétés de capital investissement à savoir : secrétariat général, contrôleur interne, déontologue, responsables du marketing et des relations investisseurs.

2. Une équipe complémentaire



François Lombard : Président et Fondateur
Expérience en capital développement : 27 ans
ESSEC – MBA Wharton
Responsable d'investissement à la SFI (Banque Mondiale)
Directeur Adjoint chez CDC Participations
Directeur Général d'Epargne Partenaires



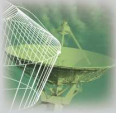
Olivier Motte : Directeur Général Délégué
Dauphine – MBA HEC – Titulaire du DECS
Responsable du marché corporate de la banque commerciale et d'investissement d'HSBC France.
Président Directeur Général de la Banque de Baccque Beau, filiale du groupe HSBC



Hubert Michalowski : Directeur Général Adjoint
Expérience en capital développement : 25 ans
Arts et Métiers – MBA IAE Aix en Provence
Directeur d'investissement chez SPEF- Natexis
Directeur de participations chez PLS Venture



Benoît Pastour : Directeur Général Adjoint
Expérience en capital développement : 19 ans
IESEG Lille – Maîtrise de Sciences économiques Paris II
Directeur des Participations chez Vauban Partenaires
Responsable de l'activité de Financement LBO chez Unicredit



Marie Desportes : Directeur de Participations
Expérience en capital développement : 10 ans
DEA Dauphine
Directeur Financier groupe de distribution automobile
Directeur de Participations Epargne Partenaires
Directeur Financier pôle Chimie, groupe Total en Chine



Pierre Prébet : Directeur du développement
Expérience en capital développement : 7 ans
ESLSCA – 3ème cycle de droit de l'ingénierie financière
Responsable du développement du domaine Banques d'affaires au
Crédit Agricole SA



Quentin Jacomet : Directeur d'Investissements
Expérience en capital développement : 7 ans
EM Lyon – DESS de Droit des Affaires Paris II
Chargé d'Affaires Senior chez Avenir Entreprises
Chargé d'Affaires chez IDF Capital
Analyste chez DDA & Company



François Picarle : Chargé d'Affaires Sénior
Expérience en capital développement : 3 ans
MBA IAE Paris – Ecole Supérieure d'Optique
Ingénieur R&D chez Valeo à Paris
Ingénieur chercheur pour la NASA à Washington DC, US.



Mathieu Ribot : Chargé d'Affaires
Expérience en capital développement : 2 ans
MSG - DESS Finance Dauphine
Analyste au Crédit Agricole Private Equity

Un portefeuille de participations de qualité et diversifié

1. Une année riche en activité

Turenne Investissement a pour but d'accompagner des entrepreneurs talentueux dans des projets d'entreprise de qualité.

Après deux années de forts investissements (plus de 9 M€ en 2007 et en 2008), Turenne Investissement a poursuivi en 2009 sa politique de prises de participations. Au cours de l'exercice, la société a investi un peu plus de 3 M€ afin d'entrer au capital de *Pellenc Selective Technologies* (tri sélectif des déchets), de *Countum* (comptage industriel de consommation de gaz et de pétrole) et de *Quadrimes* (produits chimiques de spécialité, sels de déneigements, déverglaçants) et de se renforcer dans *Menix* (implants médicaux).

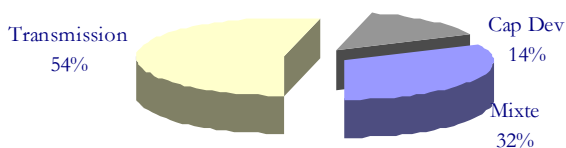
Au 31 décembre 2009, Turenne Investissement dispose, ainsi, d'un portefeuille de seize sociétés généralement leaders sur leur marché et représentant une valorisation de 23 millions d'euros pour une valorisation totale de 22,4 millions d'euros au moment de l'investissement.

Société	Date d'investissement	Montant investi (en millions €)
Aston Medical	décembre 2006	3,89 millions €
MKG Holding (holding de Mediastay)	avril 2007	2,24 millions €
Capucine (holding de Webhelp)	juin 2007	1,54 millions €
Hawker (holding de Globe Diffusion)	juillet 2007	0,67 million €
International Greetings (holding de Dromadaire)	septembre 2007	1,30 millions €
Menix (holding de Dedienné Santé)	janvier 2008	3,11 millions €
J2K Holding (holding de Lucky Surf)	juin 2008	0,64 millions €
Béranger (holding de Carven)	juillet 2008	1,32 millions €
Climadiff	juillet 2008	0,65 millions €
Capsule Technologie	juillet 2008	1,89 millions €
Augustine Animation (holding de Idé)	juillet 2008	0,69 millions €
Solem Finance (holding de Solem)	décembre 2008	0,79 millions €
CENA (holding de CEDE)	décembre 2008	0,80 millions €
Countum (holding de Satam)	décembre 2008	1,13 millions €
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)	janvier 2009	1,13 millions €
QUEMCO (holding de Quadrimes)	juillet 2009	0,62 millions €
TOTAL au 31 décembre 2009		22,4 millions €

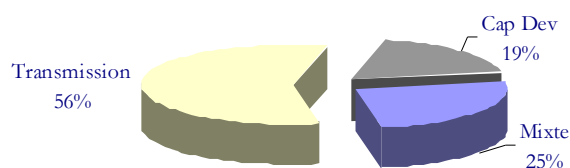
2. Un portefeuille essentiellement constitué d'investissements en capital développement et transmission

La majorité des investissements réalisés sont des opérations de capital développement et de transmission dans des petites et moyennes entreprises. Turenne Investissement accorde une importance toute particulière à la proximité avec les dirigeants des entreprises. Cette démarche se traduit par des opérations d'accompagnement et de soutien des managers et des entreprises dans leurs projets de développement.

Répartition des opérations en montant investi



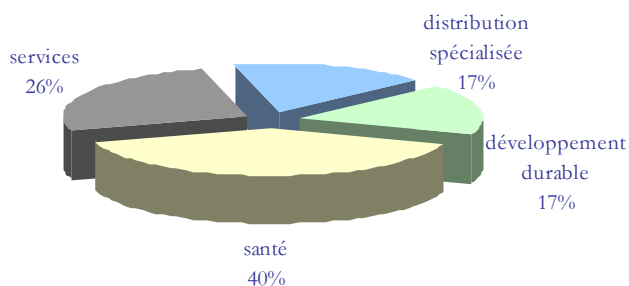
Répartition en nombre d'opérations



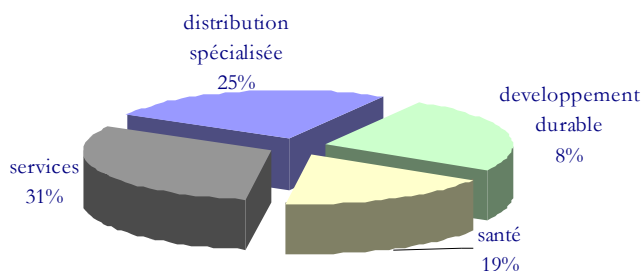
3. Un portefeuille investi dans des secteurs d'activité diversifiés

Le portefeuille de participations de Turenne Investissement est composé d'entreprises présentes dans différents secteurs d'activité, reflétant la stratégie d'investissement de la Société qui privilégie les secteurs d'expertise suivants : la santé, les services, la distribution spécialisée et les activités liées au développement durable.

Répartition des opérations en montant investi



Répartition en nombre d'opérations

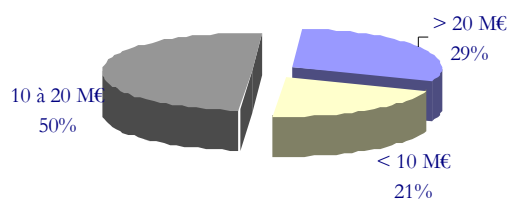


4. Un portefeuille diversifié en terme de taille d'entreprises

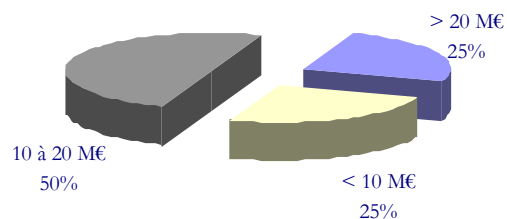
Le portefeuille de Turenne Investissement est investi principalement dans de petites et moyennes entreprises en développement et à fort potentiel de croissance.

Ces sociétés sont en général leaders ou un des leaders en France sur leur segment de marché. Leur chiffre d'affaires moyen (pour 2009) est de 14,4 millions €. La société Webhelp, dont le chiffre d'affaires est de 123 millions €, n'a pas été incluse dans cette moyenne.

Répartition des opérations en montant investi



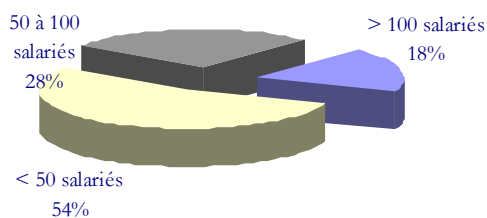
Répartition en nombre d'opérations



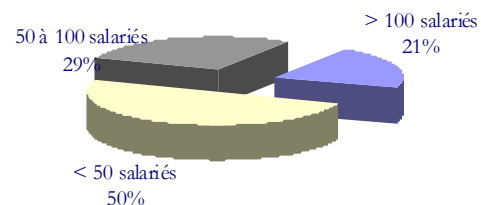
5. Des sociétés créatrices d'emplois

Ces sociétés sont à la source de nombreuses créations d'emplois. Le nombre moyen de personnes employées (pour 2008) est de 53. Comme précédemment, la société Webhelp qui emploie 6 000 personnes n'a pas été incluse dans cette moyenne.

Répartition des opérations en montant investi



Répartition en nombre d'opérations





Les investissements dans le secteur de la santé



6. Aston Medical



Le groupe Aston Medical est spécialisé dans la conception, la fabrication et la commercialisation de prothèses d'épaule, de coude, de hanche, de genou et de rachis (colonne vertébrale) et de leurs ancillaires, c'est-à-dire des outils, y compris des logiciels, mis à la disposition des chirurgiens qui vont réaliser leur implantation sur les patients.

Le durcissement des contraintes réglementaires impose une nouvelle salle blanche et une modification de l'organisation de la production d'Aston Medical, qui est en amélioration constante depuis 2 ans.

Aston Medical a réalisé en 2009 un chiffre d'affaires de 10,8 millions €, en croissance de 4% par rapport à 2008.

L'évolution constante de la nomenclature des produits remboursés par la branche assurance-maladie de la Sécurité sociale impose des études cliniques que des petites entreprises ne peuvent pas toujours financer seules. Aussi, Aston Medical, qui a porté Christophe Alepée à la présidence de son directoire, travaille-t-il de plus en plus en partenariat avec d'autres industriels, au sein du Pôle des technologies médicales de Saint-Etienne, notamment sur le traitement de surface et les nouveaux matériaux.

Michel Colombier – Président du Conseil de Surveillance d'Aston Medical fait remarquer :

« la participation de Turenne Investissement au capital d'Aston Medical a donné une autre tournure à la vie de l'entreprise tant au niveau de l'image de marque auprès de ses clients qu'au sein de l'équipe.

En effet, l'énergie des dirigeants et les ressources nouvelles ont été consacrées à mener à bien des campagnes marketing à l'étranger. L'équipe s'est trouvée motivée pour la conquête de nouvelles innovations et l'engagement d'axes de progrès en productivité et en qualité.

Voilà un bilan positif d'une entrée au capital de partenaires précieux et professionnels ».

En résumé

Date de création : 1999
Activité : implants orthopédiques
Siège social : Saint Etienne (42)
CA 2009: 10,8 M€
Effectif : 61
Site web : www.aston-medical.com
Montant investi : 3,89 M€



7. Capsule Technologie



La société Capsule Technologie offre des solutions de connectivité entre les appareils biomédicaux et les systèmes d'information ou d'enregistrement de données en milieux hospitaliers. Créée en 1997, la Société est basée en France, à Paris, et aux Etats-Unis (Boston). Elle réalise à ce jour la majeure partie de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis.

La société travaille en partenariat avec les plus grands constructeurs de matériel médical (comme Siemens, GE Healthcare, Baxter, Cardinal Health, Draeger, Spacelabs) ainsi que les plus grands éditeurs de logiciels de gestion hospitalière (comme Eclipsys, Epic ou Philips).

En résumé

Date de création : 1997

Activité : interfaçage des appareils biomédicaux

Siège social : Paris (75)

CA 2009: non communiqué

Effectif : 80

Site web : www.capsuletech.com

Montant investi : 1,89 M€

En 2009, la société a investi dans un ambitieux programme de recherche et développement qui a débouché sur le lancement d'une nouvelle gamme Neuron, très bien accueillie par le marché. La croissance historique devrait en être accélérée.

8. Dediennie Santé - Serf

Dediennie Santé est une société orthopédique spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation – en propre – d'implants (prothèses de hanche, de genou ainsi que leurs kits d'ancillaires) et en sous-traitance, d'anneaux cardiaques. Les produits de Dediennie Santé sont reconnus pour leur fiabilité et leur simplicité d'utilisation.



La société détient par ailleurs une trentaine de brevets développés en partenariat avec des chirurgiens de renommée mondiale.

Dediennie Santé a accéléré l'année passée son développement à l'international, notamment en Chine. La société a en effet annoncé en janvier 2009 sa première vente de prothèses totales de genou TRI CCC en Chine et est en contact étroit avec un distributeur local depuis plusieurs années. Elle avait préalablement obtenu le marquage "Chinese FDA" en juillet 2008 pour les PTG TRI CCC et a reçu ce même marquage pour les implants de hanche. La société entend par ailleurs intensifier sa relation commerciale avec le Brésil, où elle a obtenu en 2008 l'homologation de ses gammes ce qui lui ouvre l'ensemble du marché sud-américain et avec l'Inde.

Patrick Rondot – Président de Dediennie Santé indique :

« L'addition des forces de nos deux entreprises combinée à l'expertise de Turenne Capital va nous permettre d'augmenter nos parts de marché en France et de renforcer nos positions à l'International, notamment l'Asie où nous sommes déjà présents en Chine, ainsi que sur le marché Nord Américain. »

Dediennie Santé a réalisé un chiffre d'affaires de 7,5 millions € au 31 mars 2010.

Sous la coupe de la holding Menix, qui avait servi à sa propre reprise en 2008, Dediennie Santé s'est rapprochée, en juin 2009, de Serf, inventeur du concept de double mobilité pour les prothèses de hanche. Pour l'occasion, les investisseurs ont injecté 6,6 millions € de plus. Le solde du capital de Menix est réparti entre le management et les familles fondatrices des deux sociétés, les propriétaires de Serf ayant réinvesti pour partie. Le financement de l'opération, qui est assuré pour moins d'un quart par de la dette, s'accompagne du renforcement de la trésorerie pour assurer le développement de l'entité constituée.

En résumé

Date de création : 1973 (Serf) et 1986 (Dediennie)

Activité : orthopédie

Siège social : Décines (69)

CA 2009-2010 : 13,8 M€ (Serf) et 7,5 M€ (Dediennie)

Effectif : 92 (Serf) et 45 (Dediennie)

Site web : www.dediennie-sante.com et www.serf.fr

Montant investi : 3,11 M€ au global

Créé en 1973, Serf, société basée à Décines, près de Lyon, et dirigée par Elisabeth Delanoue, fabrique des implants orthopédiques (70 % de l'activité) et dentaires. Doté de 92 collaborateurs, elle a généré 13,8 millions € de revenus 2009, pour une marge d'exploitation de plus de 12%. « Les produits Serf sont très complémentaires des nôtres et peu vendus à l'étranger. Ils profiteront de notre réseau à l'export, qui a généré 40 % de la production en 2008. Notre bond en taille récompense ainsi nos efforts fournis à l'international, et qui aboutiront prochainement à

la commercialisation des produits du Groupe en Asie et aux Etats-Unis », indique Patrick Rondot, le président de Dediennie Santé.

En mars 2010, des accords ont été conclus dans ce sens avec un acteur du marché nord-américain de l'orthopédie, qui distribuera aux Etats-Unis le concept de double mobilité inventé par Serf.



Les investissements dans le secteur de la distribution spécialisée



9. Carven

CARVEN
PRÊT À PORTER MASCULIN

Carven dont ils sont licenciés pour l'Europe. Les produits comprennent la totalité des besoins d'habillement d'un homme moderne (costumes, chemises, polos, chaussures, sportswear). Ils sont distribués au travers d'un réseau de 55 points de vente situés en France, Belgique, Portugal et Suisse, comprenant des magasins en centre ville, centres commerciaux, centres de magasins d'usine et corners de grands magasins. Le chiffre d'affaires est de 20,6 millions €.

Le rachat de la marque Carven a constitué une nouvelle opportunité majeure pour l'accélération de la croissance des activités du groupe en Europe et à l'International. Parallèlement à la griffe Carven homme, le groupe SCM a lancé l'activité de prêt-à-porter Carven femme, avec un succès remarquable (de nombreux articles de presse en France et à l'international, ainsi que des commandes en forte progression pour l'hiver 2010-2011).

Henri Sebaoun – Président du groupe indique :

« Marc Szytkman et moi-même sommes ravis de la confiance que nous accorde Turenne. Le renforcement de nos moyens va nous permettre de distribuer les produits des différentes gammes Carven en préservant nos convictions, à savoir vendre des produits de grande qualité à des prix accessibles. Nous souhaitons permettre à cette belle maison Carven de devenir un acteur majeur du monde de la mode ».

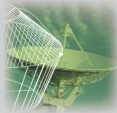
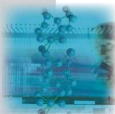
Turenne Investissement et les Fonds gérés par Turenne Capital ont accompagné le Groupe SCM dans l'acquisition de la marque Carven. Créé en 1994 par Henri Sebaoun et Marc Szytkman, le groupe SCM conçoit et distribue une gamme de prêt-à-porter masculin sous licence Carven. A fin 2009 le groupe Béranger génère un chiffre d'affaires de 20,6 M€ de chiffre d'affaires au travers de 55 points de vente en France, Belgique, Portugal et Suisse. Pour l'exercice se clôturant au 31 juillet 2010, le groupe a prévu de réaliser un chiffre d'affaires en progression de l'ordre de 7 à 8%.

En résumé

Activité : prêt à porter masculin
Siège social : Paris (75)
CA 2009 : 20,62 M€
Effectif : 140
Site web : www.carven.fr
Montant investi : 1,32 M€

professionnalisme et leur dynamisme.»

Benoît Pastour, Directeur des Participations de Turenne Capital déclare ainsi : « Nous sommes très heureux de rejoindre le capital du groupe SCM à l'occasion du rachat de la marque Carven. Les dirigeants ont démontré leur capacité à développer la ligne de prêt-à-porter masculin Carven au travers de leur propre réseau de vente. Nul doute qu'ils sauront faire rayonner la marque Carven en Europe et dans le monde entier, grâce à leur



10. Climadiff



Climadiff, société créée en 1997 par Renaud de Barry, conçoit, fabrique et commercialise principalement des caves à vin, et accessoirement du petit électroménager.

Climadiff a un savoir-faire incomparable pour concevoir des caves à vin de très haute qualité, accessibles au plus grand nombre d'œnologues et aux professionnels de la restauration.

Avec une part de marché d'environ 8% et un chiffre d'affaires de 12 millions €, Climadiff est le numéro 1 français des caves à vin, avec une gamme complète commercialisée par les plus grands distributeurs nationaux.

En résumé

Date de création : 1997

Activité : caves à vin

Siège social : Marseille (13)

CA 2009 : 12 M€

Effectif : 20

Site web : www.climadiff.com

Montant investi : 0,65 M€

La société, dont l'activité est très liée à la consommation, a su innover et se réorganiser de façon à bénéficier de meilleures perspectives conjoncturelles.



Les investissements dans le secteur des services



11. Dromadaire



Quel drôle de nom pour un site qui invite à envoyer des cartes électroniques pour souhaiter un joyeux anniversaire, une bonne année ou un heureux mariage. « *Quand nous avons lancé la société en 1998, nous étions séduits par Amazon.com, et nous cherchions un nom mnémotechnique qui évoque un univers* », explique Rafik Smati, président et cofondateur de la société.

En l'espace de 10 ans, la société est devenue le leader mondial incontestable en terme d'audience des sites de cartes numériques grâce à sa présence européenne sous le nom Kisseo. Avec une audience de près de 37 millions de visiteurs uniques sur la période du 15 décembre 2009 au 15 janvier 2010 et une moyenne de plus de 3 millions de visiteurs uniques par mois Dromadaire détient 90 % du marché des cartes électroniques en France. Cette engouement des internautes pour les cartes Dromadaire est notamment le fruit de l'exceptionnelle capacité de création des designers de Dromadaire. L'équipe dirigée par Lauris Olivier, directeur artistique du Dromadaire, est capable de mettre en ligne des cartes numériques en lien avec l'actualité en quelques heures.

Au delà de son activité de carte électronique, Dromadaire est également devenu un de contenu important. Dromadaire rassemble aujourd'hui une communauté fidèle de plus de 7 millions d'internautes abonnés qui partageant certaines valeurs communes. Cette communauté animée par Dromadaire est notamment capable de se mobiliser pour de nobles causes telle que le séisme à Haïti (plus de 100 000 euros de dons ont été récoltés spontanément par les utilisateurs de Dromadaire en quelques heures au profit de la croix rouge).

Rafik Smati - Président de Dromadaire.com :

« Nous sommes très satisfaits de notre collaboration avec les équipes de Turenne Capital dont l'expertise des métiers du web est très utile. Nous partageons un très grand nombre de valeurs et une même vision stratégique du développement de la société ».

En résumé

Date de création : 1998
Activité : Cartes de vœux
Siège social : Puteaux (92)
CA 2009 : 2,07 M€
Effectif : 10
Site web : www.dromadaire.com
Montant investi : 1,30 M€

Afin de poursuivre son développement, Dromadaire a continué d'investir et de recruter en 2009. Les enjeux à venir sont le développement des réseaux sociaux et des solutions mobiles telles que l'i-phone ou l'i-pad sur lesquels l'offre Dromadaire est particulièrement pertinente.

12. Globe Diffusion



Créée en 2002, Globe Diffusion offre des solutions marketing terrain. La société, leader sur son marché, développe quatre types d'activités à travers dix agences réparties sur toute la France :

- l'événementiel grand public, qui vise à diffuser un message à travers plusieurs supports alertant le public, tels que l'appel à des artistes, le street media ou street sound (qui fait appel à un support multimédia), ou la théâtralisation avec des stands, des murs d'images, des parasols, etc...
- l'échantillonnage : pour cela, le groupe s'appuie sur des bases de données (qui font appel à des statistiques nationales et des informations collectées sur le terrain), ou des réseaux sélectifs, afin de toucher une cible spécifique ;
- l'organisation de road show : Globe Diffusion développe des concepts pour promouvoir des événements spécifiques (concerts, lancement d'une gamme de produits, etc.). La société fait appel à des supports tels que les sacs souvenirs ou les chèques bon plans, ou encore des animations ou des mises en scène ;
- la diffusion de presse gratuite (journeaux, magazines institutionnels, régionaux).

En résumé

Date de création : 2002
Activité : marketing terrain
Siège social : Boulogne (92)
CA 2009 : 11,5 M€
Effectif : 38
Site web : www.globediff.com
Montant investi : 0,67 M€

Avec l'aide de 1 200 animateurs terrain par mois et de 40 000 animateurs actifs en base, Globe Diffusion travaille pour de nombreux groupes diversifiés tels que Samsung, Perrier, Metro, Marques Avenue, Banque Populaire, Bouygues Telecom, ou des collectivités locales (La Mairie de Paris, Région Provence Alpes Côtes d'Azur).

Au cours des deux dernières années, la taille des contrats a été fortement augmentée. La société a continué sa croissance, là où la concurrence a enregistré des baisses d'activité de 10 à 40%.

Globe Diffusion a reçu le Trophée d'argent Action Commerciale 2007 dans la catégorie Marketing Terrain pour l'opération Fruit d'Or en centres commerciaux.

13. Idé



Le Groupe Idé est le leader français de l'infographie destinée à la presse quotidienne nationale et régionale, la presse magazine et aux médias numériques. Outre cette activité historique, le Groupe Idé offre également des prestations d'infographie sur mesure pour les agences de communication et l'édition d'entreprise.

Le savoir-faire incomparable des équipes de journalistes et de graphistes d'Idé en matière d'infographie est le fruit de plus de vingt années d'expérience. Il est reconnu et sollicité par les plus grands groupes de presse français. Les cartes et graphiques réalisés par Idé illustrent notamment tous les jours les articles du Figaro, des Echos ou de Libération.

Le Groupe Idé compte environ 60 collaborateurs partageant une même culture d'entreprise marquée par un « esprit presse » et un sens du service de qualité très aigu. Malgré un contexte difficile pour la presse en 2009, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 6 millions d'euros en 2009. Ces bonnes performances sont le fruit de la qualité de la relation que le groupe Idé entretient auprès de clients prestigieux et fidèles, exigeant de leurs fournisseurs, qualité, réactivité et professionnalisme.

Christophe Héral - Président du groupe Idé :

« la présence de Turenne Capital à nos côtés permet au Groupe d'aborder avec sérénité les évolutions que vit le marché de la presse en France depuis 12 mois : essor du web vs restructuration de la presse traditionnelle ».

En résumé

Date de création : 1984

Activité : infographie

Siège social : Paris (75)

CA 2009 : 6,10 M€

Effectif : 59

Site web : www.ide.fr

Montant investi : 0,69 M€

Turenne Capital partage totalement la vision et la stratégie de Christophe Héral visant à renforcer la place de leader du groupe Idé sur son activité classique d'infographie et d'édition tout en abordant avec dynamisme l'évolution de la profession vers le web et le numérique. Le nouveau site internet mis en ligne à la fin du mois d'avril traduit pleinement de cette évolution face aux nouveaux enjeux du Groupe pour les années à venir.

14. Mediastay



Générer des contacts durables sur Internet est devenu un enjeu de taille pour les grands groupes. C'est donc sur ce segment du marché qu'a choisi de s'investir Mediastay, fondée en 2000.

Mediastay génère du trafic via les sites Internet suivants :

- Kingolotto – 1^{ère} loterie gratuite en Europe avec plus de 5 millions de membres, présent dans 10 pays
- Grattage.com – site de jeux de grattage avec plus de 2,5 millions de membres, présent dans 3 pays
- Bananalotto – loterie gratuite offrant jusqu'à 150 000 € avec plus de 2 millions de membres, présent dans 4 pays
- Kingomusic.com – 1^{er} portail de jeux musique édité avec Universal Music, plus de 350 000 membres

Mediastay compte actuellement une centaine d'annonceurs actifs parmi lesquels Tele2, Voyages-sncf, RueDuCommerce, La Redoute, Meetic, GE Money Bank, Auchan, Finaref, eBay ou encore Ipsos.

En résumé

Date de création : 2000
Activité : Internet
Siège social : Levallois Perret (92)
CA 2009 : 16 M€
Effectif : environ 50
Site web : www.mediastay.com
Montant investi : 2,24 M€

Mediastay a réalisé un chiffre d'affaires de 16 M€ en 2009.

L'année 2009 a été caractérisée par l'intégration de Luckysurf, entité américaine du groupe, qui conforte la dimension internationale de la société. Celle-ci continue son parcours prometteur avec les perspectives favorables liées à l'ouverture des jeux d'argent à la concurrence.

15. Webhelp



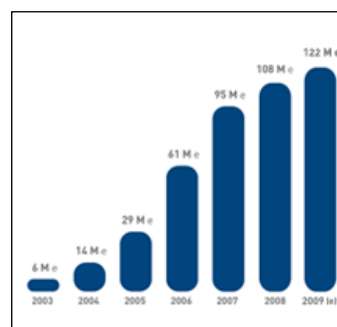
La vocation du groupe Webhelp est d'accompagner les entreprises dans l'externalisation de l'ensemble de leur relation clients, à travers son réseau international de centres de contacts multimédia, des outils technologiques performants et l'expertise de ses équipes projets.

Devenu l'un des acteurs majeurs des centres d'appels et de l'externalisation de la relation clients, le groupe Webhelp a racheté EOS Contact Center, opérateur français de centres d'appels, en août 2008. Créée en novembre 2002, EOS a développé son expertise dans les opérations d'externalisation de centre d'appels pour des clients publics et parapublics. La société compte 300 collaborateurs sur ses quatre sites de Gray en Haute-Saône, Fontenay le Comte en Vendée, Saint-Avold en Moselle et Montceau-les-Mines en Saône-et-Loire. Elle avait réalisé un chiffre d'affaires en 2007 de 10 millions €.

Olivier Duha et Frédéric Jousset – fondateurs et co-présidents de Webhelp

« Notre ambition est de maintenir une politique d'investissements élevée, de recrutements de hauts potentiels et de recherche et développement pour atteindre un chiffre d'affaires prévisionnel proche de 150 millions € en 2010 »

L'acquisition d'EOS conforte Webhelp en tant qu'acteur majeur de l'externalisation de la relation clients. Le groupe est aujourd'hui présent en France (sept sites), au Maroc – Rabat et Fès (dix sites), en Roumanie (Bucarest et Galati) et dès l'été prochain en Algérie. Le nouveau groupe, doté de 19 centres d'appels, opérant 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, a réalisé un chiffre d'affaires de 122 millions € pour 2009 ; il se positionne ainsi comme le 3^{ème} acteur du marché français de la relation client.

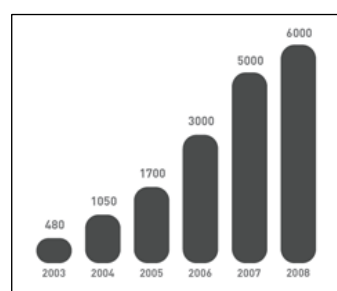


Evolution du chiffre d'affaires

En résumé

Date de création : 2000
Activité : centre d'appels
Siège social : Paris (75)
CA 2009 : 122 M€
Effectif : 6 000
Site web : www.webhelp.fr
Montant investi : 1,54 M€

Le groupe emploie plus de 6 000 personnes réparties dans différents pays : France (Paris, Caen, Vitré, Fontenay le Comte, Saint Avold, Gray, Montceau les Mines), Maroc (Rabat et Fès), et Roumanie (Bucarest et Galati).



Nombre de collaborateurs

Avec 675% de croissance sur 5 ans, Webhelp a décroché, en novembre 2009, le premier prix "FAST 5", qui récompense les trois premières grandes entreprises à plus forte croissance. Le Palmarès Deloitte Technology Fast 50, qui a pour but de promouvoir les entreprises qui démontrent leur capacité à se développer à un rythme soutenu et durable, dans un environnement en mutation permanente, était placé cette année sous le signe de la rupture par les technologies - construire un autre avenir.



Les investissements dans le secteur du développement durable



16. CEDE



Créée en 2000, CEDE (Centre Européen de Domotique et d'Energie) s'est développée dans le domaine des énergies renouvelables et s'est plus particulièrement spécialisée dans la vente, l'installation et la maintenance de systèmes de chauffage thermodynamique (pompes à chaleur) auprès des particuliers.

CEDE compte plus de 150 collaborateurs répartis sur plusieurs agences situées dans le Grand Ouest de la France. Malgré la très forte dégradation du marché en 2009, la société a réalisé un chiffre d'affaires d'environ 12 millions €.

Dans un contexte de marché très perturbé du fait de différents facteurs (forte baisse de la consommation des ménages, suppression du crédit d'impôt sur les pompes à chaleur, retard dans la mise en place du prêt à taux zéro, baisse prix du pétrole) la société a particulièrement bien résisté comparé à de nombreux concurrents. Cette période troublée a finalement été source d'opportunité pour CEDE qui a lancé son activité solaire thermique et solaire photovoltaïque. La société a procédé à l'acquisition d'un acteur régional du solaire photovoltaïque et a pendant 8 mois, mis en place un plan de formation exceptionnel de ses équipes techniques et commerciales à ces nouveaux métiers. Suite à un très bon premier trimestre, la société est aujourd'hui confiante sur son développement de son activité en 2010.

En résumé

Date de création : 2000
Activité : Pompes à chaleur et solaire photovoltaïque
Siège social : Paris (75)
CA 2009 : 12 M€
Effectif : plus de 150
Site web : www.lecede.fr
Montant investi : 0,80 M€

Alain MARTIN – président de CEDE

Malgré des conditions de marchés défavorables en 2009, notre rapprochement avec Turenne Capital nous a permis à la fois de conforter les fondamentaux de l'entreprise sur notre métier historique de la pompe à chaleur tout en accélérant le développement de l'entreprise sur d'autres activités en lien avec les énergies renouvelables et les économies d'énergie telles que le solaire photovoltaïque »

Turenne Investissement a investi dans la société CENA, holding de CEDE, dans le cadre d'une reconfiguration de l'actionariat et du financement du développement de la société.

17. SOLEM



Fondée en 1984, Solem s'est développée en créant tout d'abord des programmeurs d'arrosage avant-gardistes (hybrides, tout électroniques, autonomes, pilotables par radio, GSM, ...). Elle est aujourd'hui le fabricant officiel de programmeurs pour un groupe américain, leader mondial de l'arrosage automatique. Plus de 50 produits différents sont utilisés chaque jour dans le monde entier pour irriguer les espaces verts des particuliers, entreprises et collectivités.

L'engagement dans la recherche et l'innovation a permis à Solem de se positionner par la suite sur d'autres marchés porteurs tels que la gestion du temps de travail, le contrôle d'accès, la télégestion des services à domicile, la traçabilité des données et des interventions sur site ainsi que la téléassistance pour personnes âgées et dépendantes.

La société qui compte environ 80 collaborateurs, a fortement investi dans le marché prometteur de la téléassistance. Cette nouvelle activité est en train de monter en puissance et va servir de relais à l'activité historique dans la gestion de l'irrigation avec un objectif de chiffre d'affaires d'environ 15 millions €.

En résumé

Date de création : 1984
Activité : solutions électroniques de programmation
Siège social : Paris (75)
CA 2009 : < 10 M€
Effectif : 80
Site web : www.solem.fr
Montant investi : 0,79 M€

François Lombard, Président Directeur Général de Turenne Capital, déclare : « être très heureux d'accompagner Solem dans son projet de croissance aux côtés d'un management reconnu pour son savoir-faire et sa capacité à innover ».

Les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires ont investi dans la société Solem Finance, holding du groupe Solem, dans le cadre d'une reconfiguration de l'actionariat et du financement du développement de la société.

18. Satam et Meci

The SATAM logo consists of the word "SATAM" in a bold, red, sans-serif font.

Créée en 1922 à Issoudun, dans l'Indre, Meci (80 salariés, 10 millions d'euros de chiffre d'affaires) est



spécialisée dans le comptage commercial des hydrocarbures gazeux et liquides. Implantée à Falaise (Calvados) et à Roissy, Satam (10 millions d'euros de chiffre d'affaires, 50 personnes) travaille dans le même secteur d'activité. Les deux PME n'en font désormais plus qu'une.

En résumé

Date de création : 2008

Activité : comptage d'hydrocarbure

Siège social : Roissy en France (95)

CA 2009 : 20 M€

Effectif : 130

**Site web : www.satam.eu et
www.meci.fr**

Montant investi : 1,13M€

Depuis 2009, les deux sociétés sont réunies dans le groupe Countum, qui est fort de 130 salariés et 20 millions d'euros d'activité. Leur travail de mise en œuvre des synergies est prometteur, notamment en termes de perspectives commerciales. Meci bénéficie déjà du réseau commercial de Satam à l'export et les complémentarités entre les deux offres sont très appréciées du marché.

19. Pellenc Selective Technologies

Créée en 2001, cette PME de Vaucluse conçoit et fabrique des machines sélectionnant les ordures ménagères ou industrielles. En forte croissance, elle multiplie les ouvertures de filiales à l'étranger. Implantée à Pertuis, en Vaucluse, l'entreprise emploie quelque 115 personnes pour concevoir, fabriquer et commercialiser des machines automatisées de tri des déchets ménagers et industriels. Seule sur ce créneau en France, elle ne compte que 3 concurrents dans le monde.



En résumé

Date de création : 2001

Activité : équipements pour le tri des déchets

Siège social : Pertuis (84)

CA 2009 : 14,2 M€

Effectif : 115

Site web : www.pellencst.com

Montant investi : 1,13 M€

Ces machines se fondent sur des technologies de détection optique explorées dans les années 1990 au sein du groupe Pellenc, un spécialiste de l'équipement agricole, qui ont débouché en 2001 sur la création d'une entreprise à part entière.

Paradoxalement, malgré une croissance moyenne de 45 % par an, le PDG, Jean-Jacques Nardin, pense que « le marché n'a pas encore vraiment démarré ». Il précise : « Perçu auparavant comme un gadget de

communication, l'environnement est devenu une réalité socioéconomique. Comme nos solutions sont adaptées sur mesure à nos clients, nos perspectives sont a priori positives et universelles. »

Les équipements de Pellenc Selective Technologies trient plastiques, papier, métaux, équipements électriques et électroniques, produits organiques à partir de la composition « matière », de la couleur et, pour les métaux, du caractère ferreux ou non. Ils garantissent en sortie de chaîne un degré de pureté minimal de l'ordre de 99 %. « Ces matières n'ont de valeur que séparées. Plus elles sont pures, plus elles sont réutilisables. Nous nous inscrivons dans un mouvement vertueux de la consommation », poursuit le PDG.

Jusqu'à 6 tonnes d'ordures par heure peuvent ainsi être traitées, même sur des plastiques que l'œil humain a du mal à distinguer : PVC, PEHD, PET, PP.

Fin 2009, l'entreprise a lancé le plus grand programme de recherche mondial sur le tri sélectif portant sur 20 millions d'euros financés par Oséo, et les partenaires financiers et banquiers

La dernière innovation de Pellenc Selective Technologies permet, à partir d'une technologie utilisant le moyen infrarouge, de trier en fonction de la composition fibreuse des papiers : journaux, magazines, papier blanc, d'un côté, cartons blancs ou bruns, cartonnettes imprimées de l'autre. À ce jour, l'entreprise compte plus de 300 clients dans 43 pays.

Après une année 2009 plus difficile en raison de décisions d'investissement retardées de la part de ses clients, 2010 sera l'année du retour à la croissance et à la rentabilité avec un chiffre d'affaires estimé de plus de 20 millions d'euros.

20. Quadrimex



Fort d'une soixantaine de collaborateurs et basé à Cavaillon (84), le groupe Quadrimex réalise une quarantaine de millions d'euros de chiffre d'affaires dans la distribution de produits chimiques de spécialité, de fondants routiers et de solutions spécifiques de déshydratation.

Au travers de ses principales filiales Quadrimex et Newton's, le groupe apporte à ses clients des solutions sur mesure d'approvisionnement et de logistique dans des secteurs aussi variés que le traitement des eaux potables, l'entretien des piscines, les industries minières et pétrolières et les sels de déneigement.

Dans la foulée d'une croissance externe récente dans les sels de déneigement, la réorganisation du capital vise à renforcer les fonds propres du groupe pour accompagner le développement des différentes activités en parallèle d'une entrée au capital de l'ensemble du management autour de Messieurs Philippe Bardin, Michel et Patrice Reisch. L'actionnaire historique, Paluel Marmont Capital, qui avait accompagné le spin off du groupe en 2004, participe également à cette nouvelle opération.

En résumé

Date de création : 2004

Activité : produits chimiques de spécialité

Siège social : Cavaillon (84)

CA 2009 : 42 M€

Effectif : environ 60

Site web : www.quadrimex.com

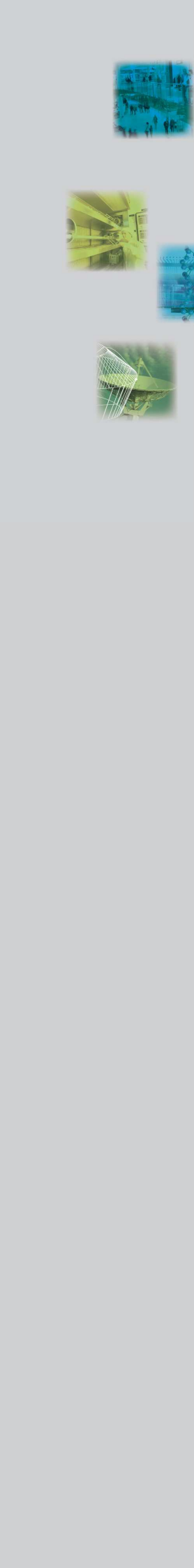
Montant investi : 0,62 M€

Philippe Bardin – président de QUADRIMEX

se réjouit « cette opération qui renforce le groupe et conforte ses ambitions pour l'avenir dans l'exploitation des niches de chimie de spécialité. »

Monsieur Benoît Pastour, Directeur Associé de TCP, déclare : « l'équipe de Quadrimex a su positionner le groupe avec succès comme un expert reconnu du traitement de sous-produits chimiques, un secteur délaissé par les grands industriels bien que porteur dans la thématique actuelle de développement durable. »

Monsieur Xavier Poppe, Directeur de Paluel Marmont Capital, est « heureux d'accompagner dans cette nouvelle étape un groupe qui est en train de changer de dimension et une équipe de grande qualité. »



Rapport de la Gérance à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009

Turenne Investissement
société en commandité par action au capital de 11.708.665 euros
siège social : 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
491 742 219 RCS Paris

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte à l'effet principalement :

- de vous rendre compte de l'activité, de la situation et des perspectives de votre Société ;
- de vous présenter les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui sont soumis à votre approbation ;

Parmi les documents mis à votre disposition, le document d'Assemblée Générale inclut, avec le texte des résolutions qui seront soumises à votre approbation, les différents rapports qui doivent vous être présentés :

- le présent rapport de la Gérance sur la gestion de la Société,
- le rapport de votre Conseil de Surveillance,
- les rapports de vos Commissaires aux Comptes.

Nous développerons dans les lignes qui suivent les principales données financières, l'évolution de nos activités et leurs perspectives, ainsi que la présentation des résolutions qui sont soumises à votre approbation.

1- Les principales données financières de l'exercice 2009

L'année 2009 aura été marquée pour Turenne Investissement par une croissance des actifs sous gestion, de nouveaux investissements et une bonne résistance de la valeur du portefeuille.

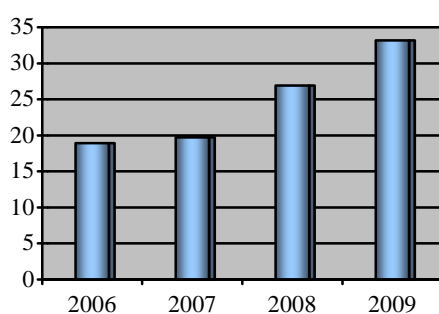
L'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2009 (part des commanditaires) s'élève ainsi à 33,23 millions d'euros, soit **7,10 € par action**.

2- Situation de la société et perspectives d'avenir

➤ 2009 : année de croissance, ...

Turenne Investissement a réalisé une augmentation de capital d'un peu plus de 7,8 millions d'euros en décembre 2009 portant ainsi la taille de son actif net réévalué à plus de 33 millions d'euros, soit une croissance de près de 25% des actifs sous gestion sur un an et de plus de 80% depuis l'introduction en Bourse, fin 2006.

Actif net réévalué en fin d'année (en M€)



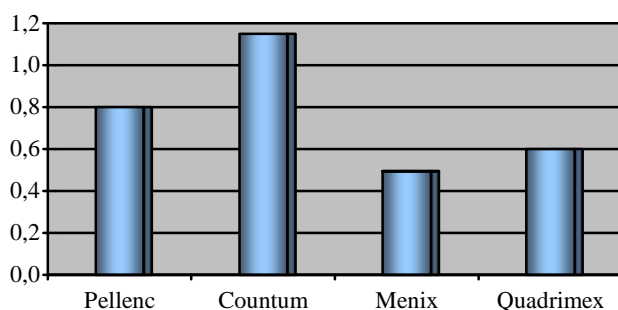
Dans une conjoncture délicate, cette levée de fonds significative permettra de saisir de nouvelles opportunités d'investissement dans des PME de qualité, en croissance et créatrices d'emplois. Turenne Investissement renforce ainsi sa capacité à investir dans les secteurs de la santé, du développement durable, des énergies renouvelables, de l'internet et des services.

➤ **... d'investissements ciblés...**

Après deux années de forts investissements (plus de 9 M€ en 2007 et en 2008), Turenne Investissement a poursuivi en 2009 sa politique ambitieuse de prises de participations.

Au cours de l'exercice, la société a investi un peu plus de 3 M€ afin d'entrer au capital de Pellenc Selective Technologies (tri sélectif des déchets), de Countum (comptage industriel et transactionnel) et de Quadrimex (produits chimiques de spécialité, sels de déneigements, déverglaçants) et de se renforcer dans Menix (implants médicaux).

Montants investis en 2009 (en M€)



➤ **Le portefeuille au 31 décembre 2009 est constitué de seize sociétés de croissance sur des secteurs porteurs :**

Le portefeuille de Turenne Investissement est équilibré entre des secteurs à la fois défensifs et porteurs, que sont la santé, Internet et le développement durable. La conjoncture reste néanmoins difficile pour les quelques sociétés opérant dans le secteur de la distribution spécialisée.

Au 31 décembre 2009, Turenne Investissement dispose ainsi, d'un portefeuille de seize sociétés, représentant une valorisation de 23 millions d'euros à comparer à une valorisation totale de 22,4 millions d'euros au moment de l'investissement. Les participations sont réparties dans 4 secteurs d'activité principaux :



Santé :

- ◆ Aston Medical, concepteur et fabricant d'implants orthopédiques pour l'épaule, la hanche et le genou ;
- ◆ Capsule Technologie, leader mondial des solutions de connectique des appareils médicaux aux systèmes d'information hospitaliers ;
- ◆ Menix (Dedienne Santé et Serf), nouveau leader français de l'implantologie médicale (hanche, genou et kits ancillaires) ;

Développement durable :

- ◆ CEDE, spécialiste des solutions de chauffage thermodynamique (pompes à chaleur) ;
- ◆ Pellenc Selective Technologies, un des leaders mondiaux du tri sélectif des déchets ;
- ◆ Countum, leader français du comptage industriel et transactionnel de produits pétroliers et d'hydrocarbures gazeux et liquides via Satam et Meci ;
- ◆ Solem, spécialiste de la production de programmeurs pour l'irrigation et de boîtiers pour la téléassistance ;

Internet et services externalisés :

- ◆ Dromadaire, leader français de l'envoi de cartes de vœux sur Internet ;
- ◆ Globe Diffusion, spécialiste du marketing terrain ;
- ◆ Idé Groupe, leader français des services d'infographie à destination des media papier et électroniques ;
- ◆ Mediastay, un des leaders européens du « performance marketing » ;
- ◆ Lucky Surf, société sœur de Mediastay en Amérique du Nord ;
- ◆ Webhelp, un des leaders français de l'externalisation de centres d'appels et de gestion de la relation clients ;

Distribution spécialisée :

- ◆ Carven, distributeur de prêt-à-porter sous la marque Carven ;
- ◆ Climadiff, leader français des ventes de caves à vin ;
- ◆ Quadrimes, distribution de produits chimiques de spécialité.

Vous trouverez en **Annexe 1** les informations requises par les articles L 233-6 et L 233-7 du Code de Commerce, concernant les passages de seuil définis par l'article L 247-1 du même code.

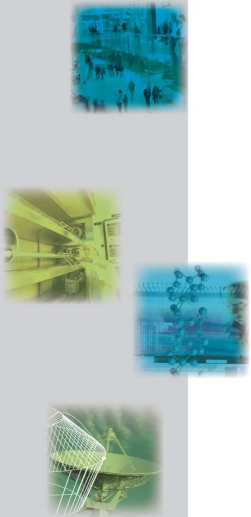
2-2 Autres événements importants survenus en 2009

➤ Augmentation de capital :

Aux termes d'une décision du Gérant en date du 4 décembre 2009, prise en vertu d'une délégation de compétence décidée aux termes de la onzième résolution de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 avril 2008, le Gérant a constaté une augmentation du capital social de la société d'un montant total de 7.805.990 euros, par émission de 1.561.198 actions nouvelles, dont 3.902.995 euros de montant nominal, et 3.902.995 euros de prime d'émission.

➤ Accroissement des capacités d'investissement (à travers les co-investissements) :

Turenne Capital a levé en 2009 quatre nouveaux Fonds d'investissement, le FCPI Ecotech et Développement Durable, le FIP Croissance et Financement et le FIP Hexagone Croissance 4 et le FIP Hexagone Patrimoine 2, pour un montant total de 33 millions d'euros.



Ces quatre véhicules d'investissement ont vocation à co-investir aux côtés de TURENNE INVESTISSEMENT quand leur politique d'investissement s'y prête.

Les ratios de co-investissements sont revus semestriellement et sont calculés en fonction de la capacité résiduelle d'investissement de chaque véhicule.

Depuis le 1er janvier 2010, les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement, aux cotés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires, varient entre 18 % et 54 % en fonction de la nature des investissements.

2-3 Evénements importants survenus depuis le 31 décembre 2009

Néant

2-4 Perspectives de développement

Avec la réalisation d'une augmentation de capital fin 2009, Turenne Investissement s'est donné les moyens de continuer à soutenir des PME en forte croissance, porteuses d'un véritable projet d'entreprise, et d'accompagner les entrepreneurs dans la durée, principalement dans le cadre d'opérations de capital développement.

Dans un environnement économique où les conditions d'investissement sont rendues favorables par la baisse des valorisations, Turenne Investissement étudie actuellement plusieurs dossiers dont certains devraient aboutir au cours des prochains mois.

Conformément à sa politique d'investissement et en raison du retrait prévisible des banques du domaine du capital investissement, Turenne Investissement pourra également envisager des prises de participation dans des fonds ou véhicules d'investissement ayant une politique d'investissement comparable ou complémentaire à la sienne.

En outre, compte tenu de la durée moyenne des investissements réalisés, des cessions de participations pourraient être réalisées durant l'année en fonction des opportunités. La volonté de Turenne Investissement est de dégager la meilleure valorisation possible pour ses actionnaires dans la durée.

2-5 Prévisions ou estimations de bénéfice

Compte tenu de la nature des ses activités, et de la forte dépendance de ses résultats au rythme et au montant des cessions de participations effectuées, la Société n'envisage pas de faire de prévision ou d'estimation de bénéfice.

2-6 Politique de communication financière

La Société publie un avis financier et un communiqué de presse sur l'évolution de l'Actif Net Réévalué chaque trimestre. Chaque opération significative d'investissement ou de désinvestissement donne lieu à un communiqué de presse.

Elle effectue une communication plus complète à l'occasion des clôtures semestrielles et organise également une réunion d'information par an ouverte aux analystes et investisseurs ainsi qu'à la presse.

Toutes les informations concernant le portefeuille et les résultats de la Société sont diffusées sur son site Internet : www.turenne-investissement.com.

2-7 Activités de la société en matière de recherche et développement

Turenne Investissement n'a pas d'activité en matière de recherche et développement.

3- Informations financières

3-1 Actif net réévalué

L'information financière la plus représentative est l'Actif Net Réévalué (ANR) par action. Cet Actif Net Réévalué est calculé en appliquant des méthodes de valorisation très prudentes.

L'Actif Net Réévalué au 31 décembre 2009 (part des commanditaires) s'élève à 33,2 millions d'euros, soit 7,10 € par action.

Après retraitement de l'augmentation de capital, l'actif par action affiche un recul limité de 4,1 % sur un an dans un environnement économique pourtant particulièrement dégradé.

Ce repli s'explique principalement par les dépréciations constatées sur deux participations, Carven et Climadiff, afin de tenir compte du ralentissement de la consommation et de la baisse du chiffre d'affaires de ces spécialistes respectifs du prêt-à-porter et de la vente de caves à vin. Ces investissements bénéficient d'une garantie de la part d'OSEO, à hauteur de 50% de l'investissement initial et sous réserves de certaines conditions.

En revanche, Turenne Investissement a réévalué sa participation dans Menix à l'occasion de l'augmentation de capital réalisée en juin dernier.

Turenne Investissement rappelle que, par prudence, elle valorise l'essentiel de ses participations à leurs prix de revient et non sur la base de comparables boursiers.

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement ont été valorisées sur la base de leur cours de clôture au 31 décembre 2009.

Les principaux éléments de ces comptes sont présentés ci-après :

L'actif net au 31 décembre 2009 se décompose ainsi :

- ◆ Actifs financiers (16 participations) : 69 %, soit 23,0 millions d'euros ;
- ◆ Disponibilités et valeurs mobilières de placement : 29,5 %, soit 9,8 millions d'euros placés dans des fonds monétaires et obligataires ;
- ◆ Actifs incorporels (frais d'établissement) : 1,5 %, soit 0,5 million d'euros.

3-2 Bilan

Le total du bilan au 31 décembre 2009 s'élève à 31 882 288 €.

L'Actif du bilan comprend 20 519 640 € de titres immobilisés de l'activité du portefeuille (TIAP), 492 733 € d'immobilisations incorporelles, 406 839 € de créances rattachées, 606 308 € d'intérêts courus, 111 459 € de créances, 9 678 195 € de valeurs mobilières de placement, 6 935 € de disponibilités et 47 741 € de charges constatées d'avance.

Le passif du bilan se compose de 31 560 633€ de capitaux propres et de 321 655 € de dettes fournisseurs, autres dettes et comptes rattachés.

Dettes échues	45,00 €
Dettes à échoir inférieures à 30 jours	86 739,84 €
Total des dettes fournisseurs au 31 décembre 2009	86 784,84 €

Les frais relatifs à l'augmentation de capital de décembre 2009 (contrat de placement, honoraires juridiques...), d'un montant de 366 325 € n'ont pas été immobilisés à l'actif, mais

ont été imputé directement dans le compte « prime d'émission ». Aucune autre modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes ni aux méthodes comptables.

3-3 Compte de résultat

Compte tenu de son activité spécifique, la Société n'affiche pas de chiffre d'affaires en 2009.

En l'absence de cession significative au cours de l'année 2009, le **résultat net** (part des minoritaires) de Turenne Investissement ressort à - **1 418 134 €** à comparer à un résultat négatif de 1 324 872 € pour l'exercice 2008. Cette perte correspond au montant des charges d'exploitation (dont l'amortissement des frais d'établissement) supportées sur l'année. Ces charges d'exploitation ont diminué de 12% par rapport à 2009, en raison de la baisse des honoraires et des frais liés aux opérations d'investissement ainsi que des honoraires juridiques.

Les produits financiers sont composés des intérêts des obligations et des avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille, des reprises sur provision comptabilisées en 2008 pour Aston Médical et les actions Turenne Investissement détenues en propre (dans le cadre du contrat de liquidité) ainsi que des plus values générées par les placements de trésorerie.

Les charges financières correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés Béranger (Carven), Climadiff, Aston Médical et les actions Turenne Investissement détenues en propre. On notera que la réglementation comptable n'autorise, à ce jour, que la comptabilisation des provisions sur titres, pas celle des plus-values latentes.

Le résultat exceptionnel provient principalement de la cession d'une partie des actions Menix, au prix de la dernière opération (+50 312 €) et de la cession des actions J2K Holding (+52 960 €). Par ailleurs les opérations de cessions du contrat de liquidité ont généré un résultat exceptionnel de 35 212 €.

Le résultat net se décompose en :

en €	2009	2008
Résultat des opérations en revenus	-1 556 619 €	-1 321 998 €
Résultat des opérations en capital	138 485 €	- 2 874 €

en €	2009	2008
Produits exceptionnels	937 086 €	1 851 316 €
Charges exceptionnelles	798 601 €	1 854 190 €
Résultat exceptionnel	138 485	- 2874

Compte tenu du résultat net déficitaire, il ne sera pas proposé de dividende au titre de l'exercice 2009 lors de la prochaine Assemblée Générale de Turenne Investissement.

4- Evolution du cours de Bourse

4-1 Evolution du nombre d'actions

Turenne Investissement est cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006. Le capital social de Turenne Investissement s'élève depuis le 4 décembre 2009 à 11 708 665 €, il est divisé en 4 683 466 actions de 2,50 € de valeur nominale.

4-2 Evolution du cours de l'action

Le cours de Bourse de Turenne Investissement a progressé de 70 % au cours de l'année 2009.

Le cours moyen au cours de l'année 2009 s'établit à 4,47 €, avec un plus haut de 5,54 € atteint le 26 octobre 2009, et un plus bas de 2,89 € le 5 janvier 2009.

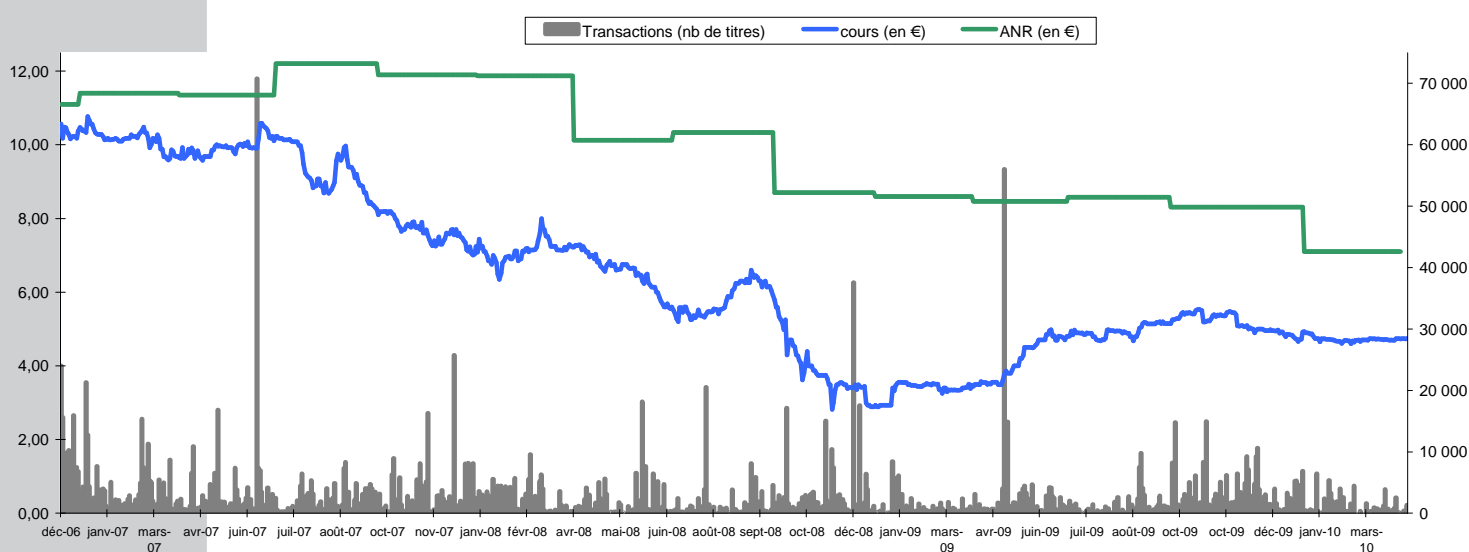
Le volume moyen des échanges (1 888 titres quotidien) représente 0,04 % du capital. Au total, les transactions ont atteint 520 963 titres au cours de l'année 2009, soit 11,1 % du capital.

Par ailleurs le cours de bourse affiche une décote moyenne par rapport à l'ANR de 44 % au cours de l'année 2009.

Evolution du cours des actions Turenne Investissement sur la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009 (source Euronext) :

	Le + haut (cours de clôture)	Le + bas (cours de clôture)	Quantité échangée
cours	5,54	2,89	520 963

	Au 31/12/2009	Au 31/12/2008
cours	4,92 €	2,89 €





5- Actionnariat

➤ Franchissement de seuil

En application des articles L. 233-7 et suivants du Code de Commerce, nous vous informons des franchissements de seuil qui nous ont été signalés au cours de l'exercice 2008.

- la société Ventos, domiciliée 40 rue du Curé – L-1368 Luxembourg, a franchi à la hausse le seuil de 10%,
- la société Generali Investments France, domiciliée 7 boulevard Haussmann à Paris a franchi à la hausse le seuil de 5%
- Monsieur François DUFAUT, résidant 2 bis chemin des Sablons – 78600 Mesnil le Roi, a franchi à la baisse le seuil de 5%.

➤ Actionnariat salariés

En application de l'article L. 225-102 du Code de commerce concernant l'état de la participation des salariés au capital social, nous vous informons qu'à la clôture de l'exercice, aucune action de la Société faisant l'objet d'une gestion collective n'était détenue par le personnel de la Société.

6- Versement du dividende 2008

L'Assemblée Générale du 19 mai 2009 n'a pas voté le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008.

7- Article 39-4 du Code Général des Impôts

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous précisons que la Société n'a engagé aucune dépense non déductible du résultat fiscal au sens de l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

8- Affectation des résultats proposée par le Conseil de Surveillance

Le résultat net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2009 se traduisant par une perte de 1 418 134 € aucun dividende statutaire ne sera versé aux Associés Commandités et aucun dividende ne sera versé aux Associés Commanditaires.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons qu'aucun dividende n'a été payé au titre de l'exercice 2008. Aucun dividende statutaire n'a été versé aux associés commandités au titre de l'exercice 2008.

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.



9- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Il est proposé l'attribution d'une somme de 65 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, une enveloppe de jetons de présence de 65 000 €.

10- Conventions réglementées

La gérance informe les actionnaires qu'il existe deux conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce.

- a. Le contrat de conseil entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- b. Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;

11- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe 2 du présent rapport.

Aucun mandat des quatre membres du Conseil de Surveillance ne vient à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2009.

12- Accroissement des ressources de la société

Au 31 décembre 2009, les disponibilités de Turenne Investissement se montent à 9 685 130 €, hors intérêts courus sur créances.

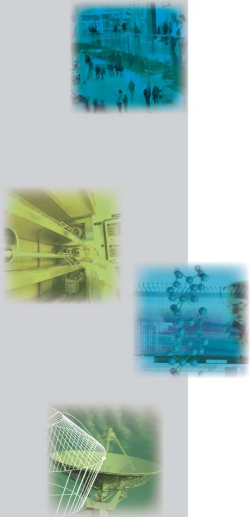
Conformément à l'application des articles L 255-129-1 et L 255-129-2, nous vous informons que la Gérance dispose d'une délégation accordée par l'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2008 pour effectuer, dans les 26 mois, des augmentations de capital ne pouvant excéder 125 millions d'euros.

13- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

A partir du 13 octobre 2008 et pour une durée de deux ans, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

Ce Contrat a été établi conformément aux dispositions prévues par le cadre juridique en vigueur, et plus particulièrement aux dispositions du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant modalités d'application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 en ce qui concerne les dérogations prévues pour les programmes de rachat et la



stabilisation d'instruments financiers, aux dispositions des articles L. 225-209-1 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers et de la décision de l'Autorité des Marchés Financiers du 1er octobre 2008.

Ce Contrat est également conforme à la Charte de déontologie établie par l'Association Française des Marchés Financiers (AMAFI) en date du 23 septembre 2008.

Un montant de 300 000 € maximum a été alloué à ce contrat de liquidité lors de sa signature le 13 octobre 2008 ; au 31 décembre 2009, seuls 175 000 € y ont été affectés.

Les moyens suivants figuraient au compte de liquidité à la date du 31 décembre 2009 :

- Nombre d'actions : 39 243
- Solde en espèce du compte de liquidité : 12 438,64 €

Le bilan de ce programme pour l'année 2009 est le suivant :

	quantité	Montant (€)	Prix moyen (€)
achat	108 364	477 980	4,41
vente	103 943	433 498	4,17

Ces transactions se traduisent par un gain de 30 514 € pour Turenne Investissement depuis la mise en œuvre de ce contrat de liquidité.

14- Organes d'administration, de Direction et de Direction Générale

14-1 Rappel des règles générales de fonctionnement de la Société

La société Turenne Investissement est une société en commandite par actions. A ce titre, la Société comprend deux catégories d'associés :

- des associés commandités, qui répondent solidairement et indéfiniment du passif social ;
- des associés commanditaires, qui ont la qualité d'actionnaires et dont la responsabilité est limitée au montant de leurs apports. Les associés commanditaires doivent s'abstenir de s'immiscer dans la gestion interne de la Société. Les associés commanditaires élisent un Conseil de surveillance qui exerce le contrôle permanent de la Société.

Compte tenu de l'existence de deux catégories d'associés, les décisions collectives exigent la double consultation des associés commanditaires réunis en assemblée générale et des associés commandités, soit en assemblée, soit par consultation écrite. Les décisions ne sont valablement prises que si elles ont été valablement adoptées par chaque catégorie d'associés, commanditaires d'une part, commandités d'autre part.

Un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société sont choisis pour diriger la Société. Le ou les premiers gérants sont désignés statutairement. La nomination ou la révocation des gérants est de la compétence exclusive des associés commandités (article 8.1 des statuts).

Le Gérant dispose pour sa part des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société.

14-2 Gérants, commandités, Conseil de Surveillance et membres de la Direction



➤ **Gérants et commandités**

L'administration de Turenne Investissement est confiée à un gérant, la société TCP Gérance I, dont les associés sont Turenne Holding et François Lombard.

Les associés commandités sont :

- TCP Gérance I, société à responsabilité limitée au capital de 1000 €, dont le siège social est situé 29-31 rue St Augustin - 75002 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 512 RCS Paris.
- Turenne Participations SAS, société par actions simplifiée, au capital de 300 000 € dont le siège social est situé 29-31 rue Saint Augustin – 75002, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 491 560 009 RCS Paris.

➤ **TCP Gérance I**

TCP Gérance I n'exerce aucun mandat social, autre que celui de Gérant de la Société.

TCP Gérance I a pour objet social :

- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation en qualité de commanditaire dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

➤ **Turenne Participations SAS**

Turenne Participations SAS a pour Président M. François Lombard, nommé pour une période indéterminée.

Son capital est, à la date d'enregistrement du présent document de base, détenu par Turenne Capital et les membres de l'équipe de gestion.

Turenne Participations SAS a pour objet social :

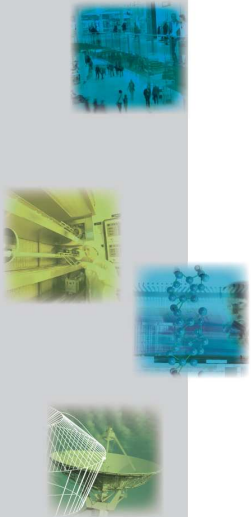
- d'être associé commandité de la Société,
- de détenir éventuellement une participation (en qualité de commanditaire) dans la Société, et
- la prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres, de droits sociaux ou d'obligations convertibles ou non, de fusion, d'alliance ou autrement,

Turenne Participations n'exerce aucun mandat social.

➤ **Déclarations relatives aux commandités**

A la connaissance de la Société :

- aucun commandité n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun commandité n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- 
- aucun commandité n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
 - aucun commandité n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Conseil de surveillance**

Turenne Investissement s'est doté d'un Conseil de Surveillance, composé de quatre membres.

Les membres en sont les suivants :

- Michel Biégala (Président du Conseil de Surveillance)
- Yves Turquin
- Christian Toulouse
- Philippe Bodson

Le Conseil de Surveillance a pour mission d'examiner périodiquement et au moins une fois par an les questions relatives à la composition, à l'organisation et au fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit.

Cet examen conduira notamment le Conseil de Surveillance à :

- faire le point sur la composition et les modalités de fonctionnement du Conseil de Surveillance et du Comité d'Audit et plus généralement sur toute question relative à la gouvernance d'entreprise ;
- vérifier que les questions stratégiques sont convenablement préparées et débattues ;
- évaluer l'efficacité du Conseil de Surveillance dans son ensemble et la contribution effective de ses membres individuels aux travaux de celui-ci ;
- examiner les modalités de fixation et d'attribution des jetons de présence ;
- examiner par ailleurs les candidatures éventuelles à un mandat de membre du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes les dispositions à prendre en vue d'assurer, le cas échéant, la succession du président du Conseil de Surveillance ;
- examiner toutes questions relatives aux droits et obligations des membres du Conseil de Surveillance.

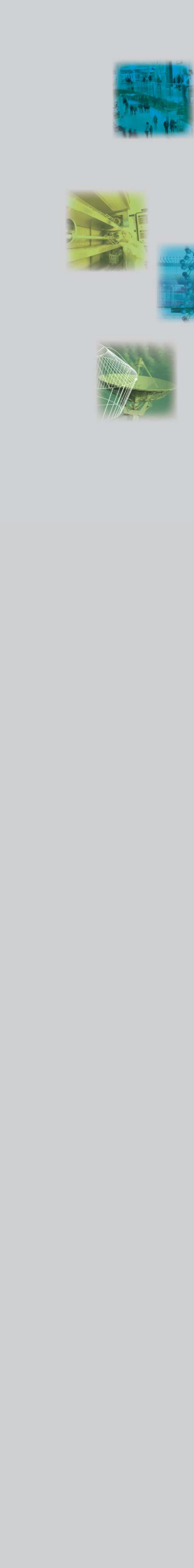
M. Michel Biégala est juriste et économiste de formation, diplômé de la Faculté de Droit de Paris (DES, 1962) et de l'INSEAD (MBA, 1963). Il a débuté sa carrière comme analyste financier de la Banque DE NEUFLIZE SCHLUMBERGER (1963/1966).

Il rejoint ensuite le Groupe SCHNEIDER en 1967 comme Directeur Général de UFITOUR, holding en charge de la diversification du Groupe dans les secteurs des Loisirs, du tourisme et de l'hôtellerie.

En 1972, il rejoint le Groupe PERRIER pour prendre en charge la création, le développement et la direction des activités internationale. Nommé Président et Directeur Général des filiales aux Etats-Unis et au Brésil, au chiffre d'affaires d'environ 400 M\$, il en a conservé la responsabilité jusqu'en 1981.

A partir de 1982, il a dirigé et développé les activités de capital développement du Groupe 3I. De 1982 à 1992, il a été Vice Président et Directeur Général de 3I France, et Directeur Général de 3I Continental Europe.

En 1989, il est élu Vice Président, puis en 1991 Président, de l'AFIC (1991/1993).



En 1993, il rejoint le Groupe MORGAN GRENFELL dont il est nommé Directeur Général de la banque d'affaires (1993/1996) et responsable des fonds d'investissement (1996/1999). Michel BIEGALA est, depuis 2000, Gérant de la FINANCIERE FRANKLIN, société de conseils financiers et de participations et administrateur et/ou membre du Conseil de Surveillance de plusieurs sociétés.

M. Christian Toulouse, diplômé de l'Essec et de la Wharton School of Finance de Philadelphie (MBA), a travaillé chez Davum (groupe Saint Gobain – Pont à Mousson) en 1971 et 1972. Il entre dans l'entreprise familiale Docks de France, début 1973, en devient Vice-Président Directeur Général et de Président de la Centrale d'achats et d'enseignes Paridoc. et la quitte en août 1996 à l'issue de l'OPA d'Auchan.

En 1997, il prend une participation dans le Furet du Nord avec la fonction de co-Président ; l'entreprise est revendue au groupe Hachette en 2000. Depuis cette date, il exerce des fonctions de conseil, d'administrateur indépendant et de membre de comité d'investissement auprès de gérants de fonds.

M. Yves Turquin est diplômé de Sup. de Co. Lyon, d'expertise-comptable et de commissariat aux comptes.

Après avoir été auditeur financier en Grande-Bretagne et en Allemagne, il a été successivement directeur général puis président du Cabinet Roger Turquin, puis président du groupe international d'audit et de conseil, Interaudit. Lors du rapprochement du Cabinet Turquin, Buthurieux & Associés avec le groupe Mazars, il est devenu associé de Mazars et président de Mazars & Guerard Turquin, jusqu'à son départ en 1998.

Présent dans divers conseils d'administration pour le Medef, il a, notamment, exercé des mandats d'administrateur, au sein du groupe Apicil-Arcil, institutions de retraite et de prévoyance, comme président de la commission financière et du comité d'audit. Il a été président du groupe Ampère et président du groupe Micils, mutuelles santé, jusqu'en 1999.

Il a, par ailleurs, exercé deux mandats comme Conseiller du commerce extérieur de la France et a été président de la commission nationale Europe centrale et orientale.

M. Philippe Bodson a obtenu le diplôme d'ingénieur civil (Université de Liège) ainsi qu'un Master Degree en Business Administration (MBA) à l'INSEAD.

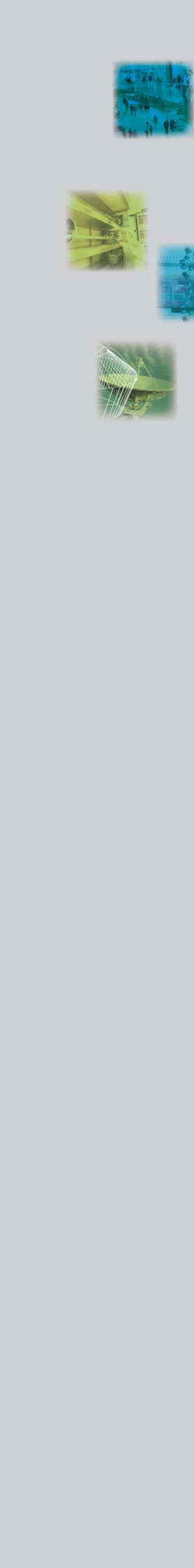
En 1977, il a rejoint Glaverbel et y a occupé la fonction d'administrateur délégué de 1980 à 1989. De 1989 à 1999, il a été administrateur délégué de Tractebel et président d'Electrabel et Distrigaz. De 1999 à 2003, il fut sénateur.

Il est actuellement président du conseil d'administration de Exmar, Floridienne et Hamon, président de Free Fair Post Initiative (NGO) et membre du conseil d'administration de AEI (Houston), Bluesky, Cobepa, et membre de l'Advisory Board Europe de Crédit Suisse.

➤ **Déclarations relatives aux membres du Conseil de Surveillance**

A la connaissance de la Société :

- il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance de la Société ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;

- 
- aucun membre du Conseil de surveillance n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) au cours des cinq dernières années ; et
 - aucun membre du Conseil de surveillance n'a été empêché par un Tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

➤ **Autres personnes intervenant dans la gestion de la Société**

TCP Gérance I, Gérant de la Société, a conclu une convention de conseil avec TCP, dont les modalités sont exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

A ce titre, les investissements et prises de participations sont sélectionnés, analysés, proposés et suivis par TCP, selon les modalités exposées au paragraphe 6.4 de la première partie du prospectus.

➤ **Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance de la direction générale**

Il est rappelé que la Société investit avec certains fonds gérés par TCP, laquelle est elle-même dirigée et contrôlée indirectement par Turenne Holding, elle-même contrôlée par M. François Lombard.

Les conflits d'intérêts potentiels pouvant résulter de cette situation sont couverts par le contrat de co-investissement et son avenant décrits à la section 6.2.3 de la première partie du prospectus qui est conforme à la charte de l'AFIC. Les intérêts des Fonds et de la Société sont « alignés » au maximum dans le sens où leurs prix de revient/ de cession sont identiques. Les différentes dérogations prévues dans le contrat de co-investissement ont pour principal objectif de régler certains cas particuliers (ratio à respecter, durée du fonds ...)

Il est à noter que ce contrat de co-investissement a été approuvé par le conseil de surveillance de la Société en date du 6 octobre 2006. De plus, quand des dérogations sont mises en œuvre par le Gérant dans le cadre du co-investissement, le conseil de surveillance de la Société en est informé. De la même manière, les pourcentages de co-investissement, établis semestriellement par le Gérant, sont revus par le commissaire aux comptes de la Société et le conseil de surveillance en est informé.

Il n'existe pas d'autres conflits d'intérêts potentiels. Il est précisé qu'il n'existe pas de conflit d'intérêt dans le cadre du calcul de la rémunération du gérant, dans la mesure où cette rémunération est calculée sur les capitaux propres et non l'actif net comptable réévalué. En effet, les capitaux propres ne tiennent pas compte des plus values latentes, seules sont comptabilisées les plus values réalisées ou provenant d'opérations de restructuration : échange de titres, fusion. Quant aux dividendes dus aux commandités, ils sont calculés uniquement sur les plus values réalisées.

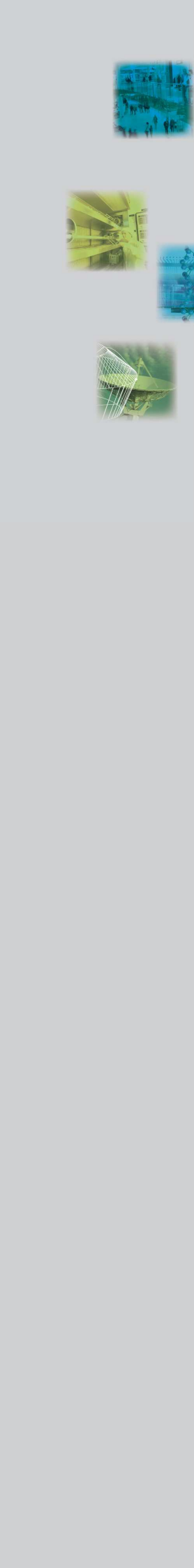
Aucun associé commandité n'est présent au Conseil de Surveillance.

Concernant les gérants, commandités, membres du conseil de surveillance et membres de la direction, il n'existe aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

➤ **Le Comité d'Audit**

Le Conseil de Surveillance de la société a par ailleurs :

- nommé un Comité d'Audit qui exerce sa mission d'assistance à la Gérance sur l'arrêté des comptes semestriels et les situations trimestrielles d'Actif Net réévalué ;

- 
- adopté un règlement intérieur et un code de déontologie contenant les règles de bonne conduite et de déontologie applicable à ses membres.

➤ **Le Déontologue**

Le Conseil de Surveillance a désigné en qualité de déontologue M. Philippe Tardy-Joubert.

Le déontologue a pour mission de participer à la rédaction des procédures et des règles et de veiller à ce qu'elles soient en permanence adaptées aux situations. Il devra s'assurer du respect ou de l'application de l'ensemble des règles au sein du Code de Déontologie.

Il a également pour missions de prévenir et, si nécessaire, d'arbitrer, les conflits de toute nature pouvant survenir au sein de la société ou entre cette dernière et toute personne, entreprise ou entité avec laquelle elle entretient des relations, dont notamment les sociétés du portefeuille et les co-investisseurs.

Le déontologue peut ainsi être saisi par tout moyen y compris verbalement, par toute personne dirigeante ou actionnaire de la société.

➤ **Le Comité des rémunérations**

Turenne Investissement n'employant aucun salarié, il n'a pas été créé de comité des rémunérations.

15- Rémunération des mandataires sociaux, de la gérance et liste des mandats et fonctions exercées

L'article L 225-102-1 du Code de Commerce (loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE) prévoit la mention au Rapport de la Gérance de la rémunération des mandataires sociaux et la liste des mandats et fonctions exercés.

Ni la Société, ni aucune de ses filiales ne rémunère les mandataires sociaux autrement que par l'attribution des jetons de présence votés par l'Assemblée.

Les montants versés au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2009 ont été les suivants :

- Monsieur Michel Biégala (Président du Conseil et membre du Comité d'Audit) : 30 000 €
- Monsieur Yves Turquin (membre du Conseil et Président du Comité d'audit) : 15 000 €
- Monsieur Pierre Rey-Jouvin (membre du Conseil et du Comité d'audit – jusqu'au 3 juin 2009) : 5 000 €
- Monsieur Christian Toulouse (membre du Conseil) : 10 000 €
- Monsieur Philippe Bodson (membre du Conseil – depuis le 20 juillet 2009) : 5 000 €

La rémunération du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2009 est calculée suivant l'article 8.5 des statuts.

Selon les statuts, les honoraires du gérant TCP Gérance I SARL pour l'année 2009 auraient dû s'élever à 633 221 € TTC. Ces honoraires sont ensuite affectés à 95% à Turenne Capital Partenaires en rémunération d'un contrat de conseil.

Néanmoins, les statuts stipulent qu'un pourcentage du montant de tous honoraires, jetons de présence et commissions perçus par la gérance ou par la société Turenne Capital (la « Société de Conseil ») dans le cadre de transactions concernant des actifs de Turenne Investissement et de ceux versés par les sociétés du portefeuille vient en diminution de la rémunération de la gérance.

Pour l'exercice 2009, la somme de la quote part des honoraires versés par les sociétés du portefeuille, et venant en déduction des honoraires du gérant, s'élève à 43 980 € TTC.

Le montant net des honoraires de la gérance a donc été de 589 241 € TTC.

16- Opérations sur les titres Turenne Investissement réalisées par les dirigeants

Le nombre de titres détenu par les dirigeants au 31 décembre 2009 sont les suivants :

➤ Dirigeants

	Nombre de titres détenu au 31/12/2009	Nombre de titres détenu au 31/12/2008
François Lombard (en direct ou via des sociétés apparentées)	112 060	41 952
Turenne Participations	72 637	72 637

➤ Membres du Conseil de Surveillance

	Nombre de titres détenu au 31/12/2009	Nombre de titres détenu au 31/12/2008
Michel Biégala	837	3
Yves Turquin	5 005	3 002
Christian Toulouse	1	1
Philippe Bodson	1	0

17- Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

La société est constituée sous forme de Société en Commandite par Actions. Elle ne peut donc pas faire objet d'une Offre Publique d'Achat entraînant la prise de contrôle par un actionnaire commanditaire majoritaire.

Les articles 8.1 et 8.2 des statuts stipulent que la nomination et la révocation du gérant est de la compétence exclusive des associés commandités

18- Renouvellement des différentes autorisations financières données à votre gérance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport un tableau récapitulant les délégations données à votre gérance, en cours de validité, et l'utilisation qui en a été faite au cours de l'exercice écoulé.

*
* *

Il va maintenant être procédé à la présentation des rapports spéciaux de la Gérance puis à celle des rapports du Conseil de Surveillance, de son Président et, enfin, à la présentation des différents rapports de vos Commissaires aux comptes.

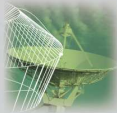


Les éléments contenus dans ces différents rapports ainsi que ceux figurant dans les rapports de votre Gérance, dont le Document de Référence, nous paraissent suffisants pour que vous puissiez vous faire une opinion complète sur la situation et l'activité de votre Société durant l'exercice écoulé ainsi que sur les décisions qu'il vous est proposé d'adopter.



Les résolutions qui seront ensuite soumises à vos suffrages reflètent exactement les termes de ces différents rapports et nous paraissent conformes à l'intérêt de votre Société.

Nous vous invitons en conséquence à y donner une suite favorable et vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.



La Gérance

Annexe I au rapport de la gérance : Tableau des résultats et autres éléments des 5 derniers exercices

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice			
Capital social	8 285 330	7 805 670	11 708 665
Nombre d'actions ordinaires	1 657 066	3 122 268	4 683 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire			
Nombre maximum d'actions à créer			
Opérations et résultat			
Chiffres d'affaires (HT)			
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 756 006	- 271 352	-202 703
Impôts sur les bénéfices			
Participation des salariés			
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 355 592	- 1 324 8782	- 1 418 134
Résultat distribué		450 382	
Résultat par action			
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1,06	-0,09	-0,04
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,82	-0,42	-0,30
Dividende attribué		0,12	
Personnel			
Effectif moyen des salariés			
Montant de la masse salariale			
Montant des sommes versées en avantages sociaux			

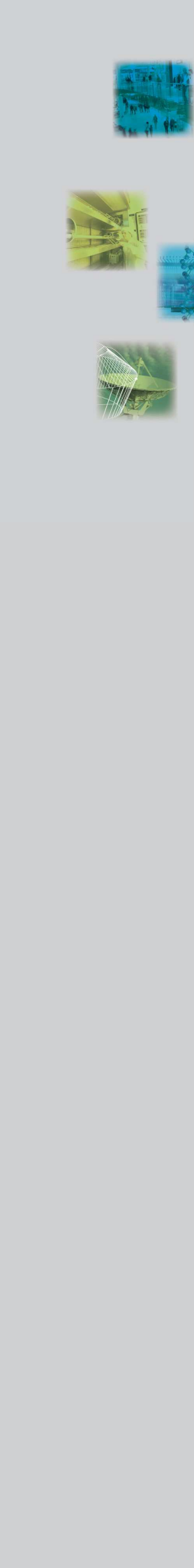
Annexe II au rapport de la gérance - Prises de participation ou de contrôle au cours de l'exercice 2009

Société	Siège Social	Forme et objet social	Le nombre de titres détenus (donnant accès au capital)	Prix de revient	Conditions financières particulières
Quemco (holding de Quadrimex)	772 Chemin du Milieu 84 300 Cavaillon	SAS- Négoce, commercialisation, distribution, importation et toutes opération de courtage de tous produits chimiques ou liés aux industries chimiques, alimentaires, industrielles, ou agricoles et distribution de sels	620 000 actions pour 8,3 % du capital	0,62 M€	Création pour l'acquisition de Quadrimex
Pellenc Selective Technologies	125 Rue Francois Gernelle 84 120 Pertuis		24 OCABSA	0,32 M€	

Annexe III au rapport de la gérance - Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Prénom, nom, âge, adresse professionnelle	Mandat et durée du mandat	Autres mandats et fonctions exercées en dehors de la Société
Michel Biegala, 70 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Président du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	- Associé Gérant de la Financière Franklin ; - Président du Conseil de Surveillance de la société SIGMA Gestion ; - Administrateur de la société Oodrive S.A. - Censeur et déontologue de la société Matignon Investissement & Gestion SAS. - Administrateur ISF Capital Développement 2015 - Administrateur REM 6-24
Christian Toulouse, 63 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat :	- Président de la société Christian Toulouse Participation (CHTP) ; - Président de la société Seeft - Administrateur de la société Jacques Bollinger (SJB) ;

	AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	- Administrateur de la société Bollinger Diffusion ; - Membre du comité de surveillance d'Imagination ;
Yves Turquin, 67 ans, 29-31 rue Saint-Augustin, 75002 Paris	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	- Président non exécutif de la société Flamen Ltd. ; - Membre du Conseil d'Administration de la SAS Palletways France. - Administrateur ISF Capital Développement 2015 - Administrateur ISF Capital Développement 2015
Philippe Bodson,	Membre du Conseil de surveillance Date de fin de mandat : AG appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010	Président Exmar, Président du comité de Rémunération et membre du comité d'audit.(Bourse de Bruxelles) Président Hamon, Président du Comité de Rémunération.(Bourse de Bruxelles) Président Exécutif Floridienne.(Bourse de Bruxelles) Membre du Conseil de AEI (Houston). Président Blue Sky Membre du Conseil de Cobepa et Cobehold. Président de NMGB Président du GRE Président Sigeco (Société patrimoniale) Membre du Conseil de Sifaco Bénélux et de Sifaco France Membre du Conseil de Mapamundo



Annexe IV au rapport de la gérance - Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital conformément aux dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce

1° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations avec droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 consiste à autoriser l'émission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, à l'exception des obligations dans la limite de 125 M€.

Les émissions correspondant à cette délégation seront réalisées avec droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

2° - Emission d'actions ordinaires et de toutes valeurs mobilières, donnant accès au capital de la Société, à l'exception des obligations sans droit préférentiel de souscription :

La résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 vise l'émission des mêmes valeurs mobilières que dans la résolution précédente, dans la limite de 125 M€ pour les augmentations de capital en résultant, mais sans droit préférentiel de souscription pour les actionnaires.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

3° - Possibilité d'augmenter le montant des émissions décidées en cas de demandes excédentaires :

La résolution, approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 en application des dispositions légales qui consacrent le mécanisme de la sur-allocation, a pour objet de permettre à la gérance conformément à l'article L. 225-135-1 du Code de commerce, au cas où, à l'occasion d'une émission décidée, les demandes des souscripteurs dépasseraient le nombre de titres offerts, de pouvoir, dans les trente jours suivants la clôture de la souscription, émettre, pour répondre à ces demandes, un nombre de titres complémentaires dans la limite de 15 % de l'émission initiale, le prix d'émission des titres restant inchangé ; il est ici précisé qu'en tout état de cause, le montant global de l'émission ne pourra pas dépasser les limites globales de 125 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois a été utilisée partiellement au cours de l'exercice 2009.

4° - Augmentation de capital par voie d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes et attribution gratuite d'actions :

Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 reprend les dispositions de la quatrième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006 repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait à l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes en vue de l'attribution gratuite aux actionnaires d'actions de la Société (ou de l'évaluation du montant nominal des actions existantes) dans la limite spécifique d'un montant de 125 M€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2009.

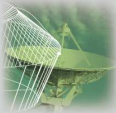
5° - Augmentation de capital réservée aux salariés de la Société :

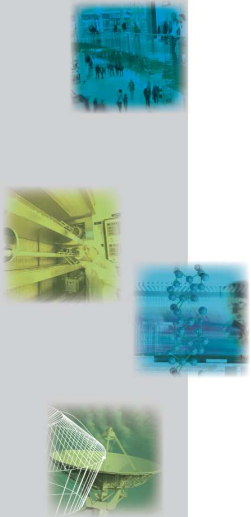
Cette résolution approuvée lors de l'Assemblée Générale du 15 avril 2008 reprend les dispositions de la huitième résolution approuvée par votre assemblée du 9 octobre 2006, repris lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 octobre 2006, et a trait, en application des articles L. 225-129-2, L. 225-129-6 alinéa 1^{er}, L. 225-138-1 du Code de



commerce et de l'article L.443-5 du Code du travail sur renvoi de l'article L .226-1 du même code, à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite spécifique d'un montant de 10 K€.

Cette autorisation d'une durée de 26 mois n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2009.





Résolutions proposées à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009

TURENNE INVESTISSEMENT
SOCIETE EN COMMANDITE PAR ACTION AU CAPITAL DE 11.708.665 EUROS
SIEGE SOCIAL : 29-31 RUE SAINT-AUGUSTIN - 75002 PARIS
491 742 219 RCS PARIS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport de la gérance, le rapport du Conseil de Surveillance et les rapports du Commissaire aux comptes concernant l'exercice social clos le 31 décembre 2009, approuve lesdits rapports, ainsi que l'inventaire et les comptes annuels dudit exercice à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2009, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et desquelles il résulte, pour ledit exercice, une perte comptable de € 1 418 134.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale prend acte du fait qu'il n'y a pas eu de dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après lecture des rapports, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de € 1 418 134 de la façon suivante :

Report à nouveau antérieur	€ (419 662)
Résultat de l'exercice	€ (1 418 134)

Report à nouveau après affectation	€ (1 837 796)

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende	Dividende par action
31 décembre 2008	-	-
31 décembre 2007	€ 293 652	€ 0,12
31 décembre 2006	-	-

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, ayant entendu le rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 226-10 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions qui y sont visées.



QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus à la société TCP Gérance I, gérant, pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de ratifier la nomination faite à titre provisoire par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 20 juillet 2009, aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance en remplacement de Monsieur Pierre Rey-Jouvin :

- Monsieur Philippe Bodson
Né le 2 novembre 1944 à Liège (Belgique)
De nationalité belge
Demeurant au 200 avenue Moilière, 1050 Bruxelles, Belgique

pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle tenue dans l'année 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant, décide de nommer :

- Ventos
• RCS : B 49346
• Capital social, 37.454.963,70 eur
• Adresse du siège social : 40 rue du Curé L-1368 Luxembourg

Représenté par Sandra Pasti , née le 22 août 1969, de nationalité française
Demeurant 13 rue de Normandie F-57 330 Hettange-Grande

en qualité de membre du Conseil de surveillance, en adjonction aux membres actuellement en fonction, pour une durée de trois années conformément à l'article 8.5 des statuts de la Société, venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue dans l'année 2013 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide l'attribution d'une somme de 65.000 euros à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant et du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L.225-129-2 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré :

délègue au Gérant sa compétence à l'effet de procéder, immédiatement ou à terme à l'augmentation du capital social, par émission en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera d'actions ordinaires; de bons ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, étant précisé que la souscription des actions, bons et valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, à l'exclusion de toute émission d'actions de préférence. Les actions ordinaires seront libellées en euros.

décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou autres valeurs mobilières qui pourront être émises en vertu de la présente résolution et constate, le cas échéant, que cette délégation emporte de plein droit, au profit des valeurs mobilières ainsi émises donnant accès au capital de la Société, renonciation à leur droit préférentiel de souscription aux actions ordinaires auxquelles ces valeurs mobilières donnent droit .

décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence:

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement en vertu de la présente délégation est fixé à soixante quinze millions d'euros (€75 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la neuvième résolution de la présente Assemblée Générale ;

- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution.

prend acte du fait que si les souscriptions, y compris, le cas échéant, celles des actionnaires, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Gérant pourra limiter le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues sous la condition que celui-ci atteigne au moins les trois-quarts de l'émission décidée et/ou répartie librement tout ou partie des titres non souscrits.

décide le prix d'émission ou les conditions de fixation du prix d'émission des actions nouvelles, selon le cas, seront déterminés conformément au rapport du Gérant et au rapport spécial du commissaire aux comptes visés au 2^o alinéa de l'article L.225-136 du Code de commerce ;

décide que le Gérant aura tous pouvoirs dans les conditions fixées par la loi et dans les limites fixées par la présente résolution, pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital et déterminer les valeurs mobilières, à émettre à l'exception des obligations;

- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités d'émission, la nature, les caractéristiques des titres à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions ou des valeurs mobilières à l'exception des obligations ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital ;
- d'une manière générale, passer toute convention notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis eu vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

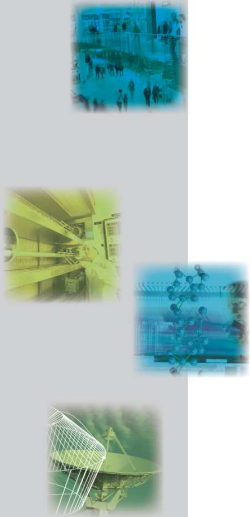
prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Gérant viendrait à utiliser la délégation de compétence qui lui est conférée dans la présente résolution, le Gérant rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées au titre de la présente résolution ;

prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce ;

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure ayant le même objet.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, notamment de l'article L. 225-129-2 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code et après avoir constaté que le capital social est intégralement libéré :



délègue au Gérant sa compétence à l'effet de procéder, immédiatement ou à terme à l'augmentation du capital social, par émission en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, d'actions ordinaires, de bons ou de toutes autres valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, étant précisé que la souscription des actions, bons et valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, à l'exclusion de toute émission d'actions de préférence. Les actions ordinaires seront libellées en euros.

décide de fixer comme suit les limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence :

- le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation est fixé à soixante quinze millions d'euros (€75 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation et de celles conférées en vertu des huitième, dixième et onzième résolutions de la présente Assemblée Générale est fixé à soixante quinze millions d'euros (€75 000 000) ;
- à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement en supplément, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital,

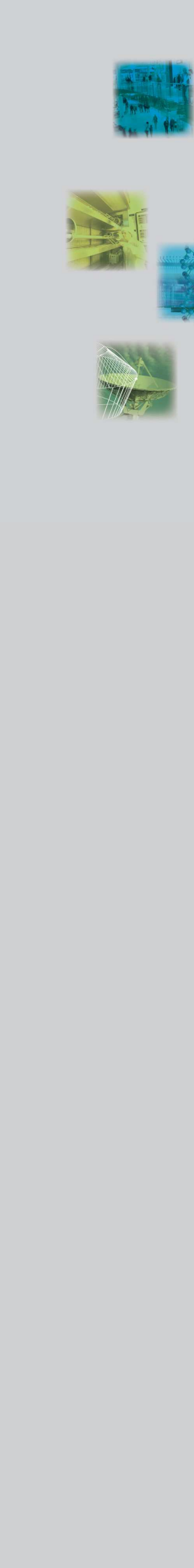
fixe à vingt-six (26) mois, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la délégation de compétence faisant l'objet de la présente résolution ;

en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation:

- décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront au titre de leur droit préférentiel de souscription, souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenues par eux ;
- prend acte que le Gérant aura la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible ;
- prend acte et décide, en tant que de besoin que, dans le cas d'émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital à l'exception des obligations, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Gérant pourra utiliser, dans les conditions prévues par la loi et dans l'ordre qu'il déterminera, l'une et l'autre des facultés ci-après:
 - limiter l'émission au montant des souscriptions à la condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'émission décidée;
 - répartir librement tout ou partie des actions dont l'émission a été décidée mais n'ayant pas été souscrites ;
 - offrir au public, en faisant publiquement appel à l'épargne, tout ou partie des actions non souscrites, sur le marché français et/ou à l'étranger et/ou sur le marché international ;

décide que le Gérant aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence, à l'effet notamment de :

- décider l'augmentation de capital à émettre ;
- décider le montant de l'augmentation de capital, le prix d'émission ainsi que le



montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission, dans les conditions fixées par la loi ;

- déterminer les dates et modalités de l'augmentation de capital, la nature, les caractéristiques des valeurs mobilières à créer ;
- déterminer le mode de libération des actions à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux actions à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'augmentation de capital ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres en conformité avec les dispositions légales et réglementaires ;
- à sa seule initiative, imputer les frais d'augmentation de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation de capital ;
- fixer et procéder à tous ajustements afin de prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment en cas de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital ;
- d'une manière générale, passer toute convention, notamment pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés

prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le Gérant viendrait à utiliser la délégation qui lui est conférée dans la présente résolution, le Gérant rendra compte à l'Assemblée générale ordinaire suivante, conformément à la loi et à la réglementation, de l'utilisation faite des autorisations conférées dans la présente résolution;

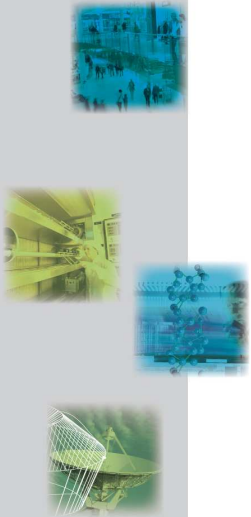
prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil de surveillance et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de Commerce:

décide que le Gérant pourra, s'il constate une demande excédentaire de souscriptions lors d'une



augmentation du capital décidée en application des huitième et neuvième résolutions qui précèdent, augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1 du Code de Commerce, dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale et des plafonds prévus par lesdites résolutions ;

décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt-six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale,

décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

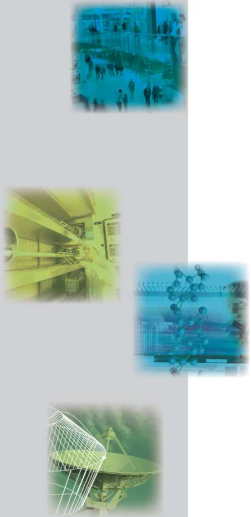
ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Gérant, conformément aux dispositions de l'article L 225-130 du Code de commerce:

délègue au Gérant sa compétence pour décider l'augmentation du capital social, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible, sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes ou par l'emploi conjoint de ces deux procédés. Le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées à ce titre ne pourra dépasser soixante quinze millions d'euros (€75 000 000), étant précisé que le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu au paragraphe 2 de la neuvième résolution de la présente Assemblée Générale ;

décide qu'en cas d'usage par le Gérant de la présente délégation de compétence, ce dernier aura tous pouvoirs dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de :

- fixer le montant et la nature des sommes à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou la date à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;
- décider, en cas de distributions d'actions gratuites :
 - que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues; les sommes provenant de la vente seront allouées aux titulaires des droits dans les conditions prévues par la loi et la réglementation ;
 - de procéder à tous ajustements destinés à prendre en compte l'incidence d'opérations sur le capital de la Société, notamment de modification du nominal de l'action, d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution gratuite d'actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d'amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur les capitaux propres, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ;
 - de constater la réalisation de chaque augmentation de capital et de procéder aux modifications corrélatives des statuts ;



- d'une manière générale, de passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

décide que la présente délégation de compétence est donnée pour une période de vingt six (26) mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.

DOUZIEME RESOLUTION

Compte tenu des augmentations de capital en numéraire qui font l'objet des résolutions qui précèdent et en application des articles L.225-129-2, L.225-129-6 alinéa, 1er, L.225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 3332-18 à 24 du Code du travail sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, l'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Gérant à l'assemblée générale extraordinaire qui fait état de l'absence de salariés à ce jour et du rapport spécial du commissaire aux comptes :

- autorise le Gérant à augmenter le capital social d'un montant maximum de dix mille (10.000) euros en une ou plusieurs fois par l'émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre de la mise en place d'un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues à l'article L. 3332-1 à 8 du Code du travail ;
- en application des articles L.225-135 et L.225-138 du Code de commerce sur renvoi de l'article L.226-1 du même Code, décide de supprimer en faveur des salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de l'autorisation donnée au Gérant aux termes de la présente délégation ;
- fixe à vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de cette autorisation.

En conséquence de l'autorisation donnée au Gérant d'émettre des actions, l'assemblée générale :

- donne pouvoir au Gérant de déterminer le nombre d'actions à émettre, le prix d'émission des actions à émettre, leurs modes et délais de libération, les délais de souscription, les conditions exigées des salariés pour participer à l'augmentation de capital, de fixer les délais et modalités de libération des actions à émettre, de fixer le nombre d'actions à émettre et leur date de jouissance, de constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et ce conformément aux dispositions des articles L.225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-18 à 24 du Code du travail ;
- confère plus généralement tous pouvoirs au Gérant pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
- prend acte de ce que le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

Le Gérant constatera la modification des statuts résultant de cette augmentation de capital conformément à l'article L.226-11 du Code de commerce.

L'Assemblée Générale décide, enfin que la présente délégation rend caduque, à hauteur des montants non utilisés, toute délégation antérieure ayant le même objet.



TREIZIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, autorise le gérant, conformément aux dispositions des articles L.225-209-1 et suivants du Code de Commerce, à acquérir un nombre d'actions représentant jusqu'à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société, soit, à titre indicatif, à la date du dernier capital constaté du 4 décembre 2009, au maximum 468 346 actions.

L'Assemblée générale décide que les acquisitions d'actions pourront être effectuées :

- en vue de leur annulation dans les conditions fixées par l'Assemblée générale extraordinaire ;
- dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- à des fins de gestion patrimoniale et financière.

Les achats de ces actions pourront être effectués, à tout moment, sauf en cas d'offre publique sur les titres de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur, et par tous moyens y compris par achat de bloc ou par utilisation de produits dérivés admis aux négociations sur un marché réglementé ou de gré à gré. La part maximale du capital acquise sous forme de blocs de titres pourrait atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

Le prix maximum d'achat ne pourra pas excéder 10 euros par action, soit, compte tenu du nombre d'actions composant le capital social à la date du 4 décembre 2009, et sous réserves des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de Turenne Investissement, un montant maximal d'achat de 4 683 460 euros.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au gérant, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales, pour l'accomplissement de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords pour la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes formalités et déclarations et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

La présente autorisation est consentie pour une durée de dix huit mois à compter de la présente Assemblée.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité, et autres qu'il appartiendra.



Rapport du Conseil de Surveillance à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice 2009

Turenne Investissement
société en commandité par action au capital de 11.708.665 euros
siège social : 29-31 rue Saint-Augustin - 75002 Paris
491 742 219 RCS Paris

Mesdames, Messieurs, Chers actionnaires,

Nous vous rappelons qu'aux termes de l'article 226-9 du Code de Commerce, le Conseil de Surveillance assume le contrôle permanent de la gestion de la Société. Il dispose à cet effet de pouvoirs comparables à ceux des Commissaires aux Comptes et fait un rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire dans lequel il se doit de signaler toute irrégularité ou inexactitude dans les comptes annuels.

Le rapport que nous vous présentons a pour objet de vous rendre compte de l'activité de votre Conseil de Surveillance durant l'exercice 2009, et de vous faire connaître son avis sur les comptes et la gestion de la Société ainsi que sur les résolutions qui vous sont soumises par le Gérance.

Au cours de l'exercice 2009, votre Conseil de Surveillance a tenu cinq réunions. L'une d'entre elles était consacrée à la présentation par la Gérance des comptes et des résultats semestriels de la Société, et de l'évolution de son activité. Les autres réunions portaient sur les principales évolutions stratégiques de la Société et l'avancement de la politique d'investissement.

Par l'intermédiaire de son Comité d'Audit, votre Conseil procède également à des investigations plus précises sur le contrôle et le suivi des risques. Ce Comité d'Audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice.

Les principales résolutions, sur lesquelles vous allez voter, nous ont été préalablement soumises ; elles se rapportent à l'approbation des comptes sociaux, à l'affectation du résultat et à l'approbation des conventions visées à l'article L.226-10 du Code du commerce.

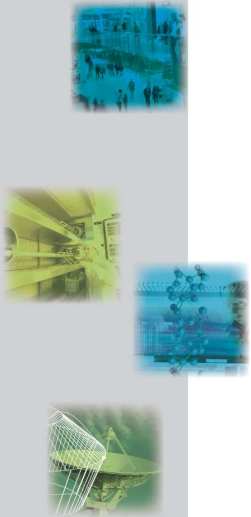
1- Situation de la société

TURENNE INVESTISSEMENT, Société en Commandite par Actions, régie par les articles 226-1 à 226-14 du Code de Commerce, a opté pour le régime fiscal des Sociétés de Capital Risque (SCR). Au 31 décembre 2009, la Société a rempli tous les ratios requis pour cette qualification.

TURENNE INVESTISSEMENT a investi un peu plus de **3 millions d'euros** au cours de l'exercice 2009 dans **quatre nouvelles opérations**.

Deux cessions ont été réalisées au cours de l'exercice : une partie des actions Menix, ont été cédées au prix de la dernière opération (plus value de 50 312 € par rapport au prix de revient) et les actions J2K Holding ont été cédées (avec une plus value de 52 960 €), le produit de cession sera toutefois compensé lors d'une augmentation de capital à venir sur MKG Holding.

2- Comptes de l'exercice



Le Conseil de Surveillance a pu exercer sa mission de contrôle conformément à la loi et examiner les documents mis à disposition par la Gérance dans le délai légal.

Après avoir pris connaissance des comptes sociaux et des documents comptables, avoir entendu l'avis des Commissaires aux Comptes et avoir posé les questions appropriées à la Gérance, le Conseil de Surveillance n'a pas d'observation particulière à formuler.

Il n'a relevé aucune inexactitude ou irrégularité dans les comptes présentés par la Gérance.

3- Proposition d'affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter la totalité de la perte de l'exercice 2009 d'un montant de 1 418 134 € au compte report à nouveau dont le solde sera ainsi porté à - 1 837 796 €

4- Attribution de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance prend acte de ce qu'il sera proposé à l'Assemblée Générale l'attribution d'une somme de 65 000 € à titre de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice 2010. Il a été distribué au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2009, une enveloppe de jetons de présence de 65 000 €.

5- Conventions réglementées

Nous vous informons qu'il existe deux conventions relevant de l'article L.226-10 du Code de Commerce, à savoir :

- Le contrat de conseil entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;
- Le contrat de co-investissement entre la Société et TCP Gérance I et ses avenants ;

6- Organes sociaux et contrôle de la société

La liste des mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil de Surveillance figure en Annexe III du rapport de la gérance.

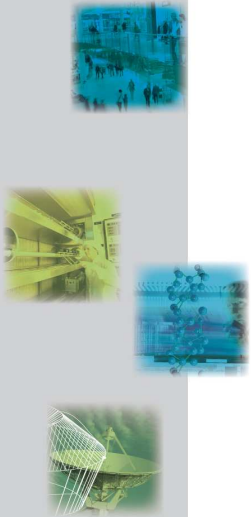
7- Liquidité du titre

Un programme de rachat de ses actions par la Société dans le but exclusif d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre a été autorisé par l'assemblée générale du 30 septembre 2008. Ce programme est limité à 10% du nombre des actions composant le capital social de la Société.

Depuis le 13 octobre 2008 et pour une durée de deux ans, la société Turenne Investissement a confié à Invest Securities la mise en œuvre d'un contrat de liquidité portant sur ses actions. Ce contrat a notamment pour objectif de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres ainsi que d'éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché.

8- Gouvernement d'entreprise

Le Conseil de Surveillance de Turenne Investissement est composé de quatre membres.



L'ensemble des membres détenait directement ou indirectement 5 844 actions de la Société au 31 décembre 2009.

Nous tenons à vous informer des mesures prises pour que le Conseil de Surveillance puisse assurer totalement son rôle.

8-1 Comité d'audit

Le Conseil de Surveillance a créé un Comité d'Audit constitué de deux membres qui sont actuellement Monsieur Yves Turquin, Président et Monsieur Michel Biégala (en remplacement de Monsieur Pierre-Rey Jouvin depuis juillet 2009)

Au cours de l'année 2009, le comité s'est réuni quatre fois pour exercer son contrôle sur les comptes de la Société et étudier les procédures de contrôle interne mises en place par la gérance.

Dans le cadre de ses travaux le Comité d'Audit a auditionné le Gérant de la Société préalablement à chaque publication de l'ANR,

Pour 2010, le Comité d'Audit prévoit de se réunir chaque trimestre, avant l'arrêté des situations périodiques.

8-2 Autres comités

La Société n'ayant pas de personnel salarié, le Conseil de Surveillance n'a pas eu à créer de Comité des Rémunérations ni aucun autre comité.

8-3 Evaluation

Le Conseil a examiné les critères d'indépendance de ses membres.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2009. Le taux de présence a été de 100 %. Il a été examiné les rapports de la gérance sur les informations concernant les valorisations des sociétés du portefeuille, et les arrêts trimestriels et semestriels.

Il a donc pu travailler et statuer en connaissance de cause sur les comptes et la communication financière.

Le Conseil de Surveillance ne voit donc pas d'objection à ce que l'Assemblée donne quitus à la gérance de sa gestion pour l'exercice 2009.

Votre Conseil de Surveillance n'a pas d'observations particulières à formuler sur ces différents projets, ni sur le contenu du Rapport de la Gérance, ni sur le texte des résolutions proposées par cette dernière.

Le Conseil de Surveillance

Comptes annuels

BILAN ACTIF

Au 31 décembre 2009

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé	-		-	-
Immobilisations incorporelles	1 485 109	992 376	492 733	788 372
- <i>Frais d'établissement</i>	1 479 129	986 396	492 733	788 372
- <i>Concession brevet licence</i>	5 980	5 980	-	-
Immobilisations corporelles	-		-	-
Immobilisations financières	23 222 215	1 676 989	21 545 226	19 042 637
- <i>Créances rattachées à des participations</i>	-	-	-	-
- <i>Titres immobilisés de l'activité de portefeuille</i>	21 984 709	1 465 069	20 519 640	16 944 172
- <i>Autres titres immobilisés</i>	739 388	133 080	606 308	305 521
- <i>Prêts</i>	485 679	78 840	406 839	1 761 594
- <i>Autres immobilisations financières</i>	12 439	-	12 439	31 350
ACTIF IMMOBILISE	24 707 324	2 669 365	22 037 959	19 831 009
Créances	111 459		111 459	-
- <i>Autres créances</i>	111 459		111 459	
Valeurs mobilières de placement	9 678 195		9 678 195	5 904 589
- <i>Autres titres</i>	9 678 195		9 678 195	5 904 589
Disponibilités	6 935		6 935	2 267
Charges constatées d'avance	47 741		47 741	47 987
ACTIF CIRCULANT	9 844 329		9 844 329	5 954 843
TOTAL ACTIF	34 551 653	2 669 365	31 882 288	25 785 852

BILAN PASSIF

Au 31 décembre 2009

	31/12/2009	31/12/2008
- Capital	11 708 665	7 805 670
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	20 032 698	16 496 028
- Réserve légale	828 533	828 533
- Autres réserves	828 533	828 533
- Report à nouveau	- 419 662	905 210
- Résultat de l'exercice (bénéfice)	- 1 418 134	- 1 324 872
Capitaux Propres	31 560 633	25 539 101
Autres fonds propres	-	-
Provisions pour risques et charges	-	-
- Fournisseurs et comptes rattachés	313 444	246 751
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 212	-
Dettes	321 655	246 751
TOTAL PASSIF	31 882 288	25 785 852

COMPTE DE RESULTAT

Au 31 décembre 2009

	31/12/2009	31/12/2008
Chiffre d'affaires	-	-
Charges d'exploitation	1 197 575	1 361 334
- autres achats et charges externes	829 376	986 287
- impôts, taxes et versements assimilés	10 060	13 693
- dotations aux amortissements sur immobilisations	295 640	296 322
- autres charges	62 500	65 032
Résultat d'exploitation	- 1 197 575	- 1 361 334
Produits financiers	698 386	796 534
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	207 079	142 347
- autres intérêts et produits assimilés	333 817	252 018
- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges	137 638	
- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	19 851	402 169
Charges financières	1 057 429	757 198
- Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 057 429	757 198
Résultat financier	- 359 043	39 336
Produits exceptionnels	937 086	1 851 316
- sur opérations en capital	937 086	1 851 316
Charges exceptionnelles	798 601	1 854 190
- sur opérations en capital	798 601	1 854 190
Résultat exceptionnel	138 485	- 2 874
RESULTAT NET TOTAL	- 1 418 134	- 1 324 872
RESULTAT NET part des commanditaires	- 1 418 134	- 1 324 872



ANNEXES DES COMPTES ANNUELS

Présentation de Turenne Investissement

Turenne Investissement est une société en commandite par actions, régie par les dispositions de l'article L. 226-1 et suivants du Code de Commerce, cotée sur le marché Alternext d'Euronext depuis le 5 décembre 2006.

Par ailleurs, Turenne Investissement a opté pour le régime juridique et fiscal des SCR (sociétés de Capital Risque), qui lui permet d'être exonérée d'impôt sur les sociétés sur la totalité des produits courants et des plus-values de cession des titres de son portefeuille, à condition que 50% de sa situation nette comptable soient constitués de titres participatifs ou titres de capital ou donnant accès au capital d'une société de manière constante.

Quant aux actionnaires de la SCR, leur régime fiscal se veut également attractif : il permet aux personnes physiques résidentes en France de bénéficier d'une exonération totale de l'imposition des plus-values sur cession d'actions détenues depuis au moins 5 ans (sauf prélèvements sociaux, CSG/ RDS) et d'une exonération totale de l'imposition des dividendes, le taux d'imposition des plus-values étant de 30,1% (prélèvements sociaux inclus) dans le cas général pour les actions ne bénéficiant pas du statut fiscal de SCR.

Investissements réalisés au cours de l'exercice 2009

Société	Date d'investissement	Montant (en millions €)
Menix (holding de Dedienne Santé et Serf)	Juin 2009	0,50 million €
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)	Janvier 2009	0,80 million €
Pellenc Selective Technologies	Décembre 2009	0,32 million €
Quemco (holding de Quadrimex)	Juillet 2009	0,62 million €
Countum (holding de Satam et Meci)	Janvier et Mars 2009	1,11 million €
TOTAL		3,35 millions €

Cessions réalisées au cours de l'exercice 2009

Au cours de l'exercice, les actions de la société J2K Holding ainsi qu'une partie des actions de la société Menix ont été cédées, dégageant ainsi un résultat exceptionnel de 103 272 €.

Valeur estimative du portefeuille (TIAP – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille)

	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Fractions du portefeuille évaluées :			
- au coût de revient	11 734 043	11 734 043	11 734 043
- à une valorisation inférieure au coût de revient	4 680 315	3 215 246	3 215 246
- à une valorisation supérieure au coût de revient	5 570 352	5 570 352	7 137 582
Valeur estimative du portefeuille	21 984 709	20 519 640	22 086 870
prêts	485 679	406 839	406 839
intérêts courus	544 489	413 233	487 422
Total incluant les créances rattachées aux TIAP	23 014 877	21 339 712	22 981 131
<i>Provision comptable</i>	1 675 165		
<i>Plus value latente non comptabilisée</i>		1 641 419	

Règles et méthodes comptables

La société clôture son troisième exercice comptable, d'une durée de 12 mois (du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009).

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires actuellement en vigueur et en particulier préconisées par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées selon leur coût d'acquisition (prix d'achat plus frais accessoires).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- frais de constitution : 100 % la première année
- frais d'établissement : 5 ans en linéaire au prorata temporis
- site internet : 100 % la première année

Changement de méthode comptable

La société a décidé, en accord avec la méthode comptable préférentielle prévue par l'article 361-1 du Plan Comptable Général, d'opter pour l'imputation des frais relatifs à l'augmentation de capital réalisée en 2009 sur la prime d'émission. Le montant des frais ainsi imputés s'élève à 366 325,09 €.

En revanche, conformément aux dispositions comptables, les frais relatifs à l'augmentation de capital de 2007 restent inscrits en frais d'établissement et continuent d'être amortis.



Méthode de suivi et de dépréciation des participations en comptabilité

Conformément à la réglementation comptable, les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, constituée par le coût d'achat hors frais d'accessoires.

Lorsqu'une diminution significative et durable de la valeur d'une participation est constatée, une dépréciation sur le prix d'acquisition est opérée, généralement par tranche de 25%.

Une diminution significative et durable peut résulter, entre autre, d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement ainsi que tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable.

Méthodes d'évaluation extracomptable

Valorisation des titres cotés

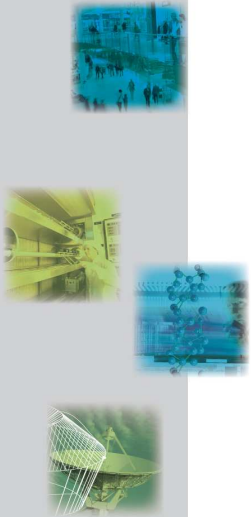
Les titres cotés sont évalués selon les critères suivants :

- les titres français admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé où ils sont négociés, au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ;
- les titres étrangers admis sur un marché réglementé, sur la base du dernier cours constaté sur le marché réglementé s'ils sont négociés sur un marché réglementé français au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré, ou du dernier cours constaté sur leur marché principal converti en euro suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation ;
- les valeurs négociées sur un marché qui n'est pas réglementé, sur la base du dernier cours pratiqué sur ce marché au jour de l'évaluation ou le dernier jour ouvré précédant le jour de l'évaluation si celui-ci n'est pas un jour ouvré ; toutefois, lorsque le montant des transactions réalisées sur le marché concerné est très réduit et que le cours pratiqué n'est pas significatif, ces valeurs sont évaluées comme les valeurs non cotées.

Cette méthode n'est applicable que si les cours reflètent un marché actif. Un instrument sera considéré comme négocié sur un marché actif s'il est possible d'en obtenir une cotation sans délai et de manière régulière auprès d'une bourse de valeurs, d'un courtier, d'un service de cotation, ou d'un organisme réglementaire, et si ces cotations représentent des transactions effectives et régulières, réalisées dans des conditions de concurrence normale.

Il pourra être appliqué aux critères d'évaluation ci-dessus une décote de négociabilité si les transactions sur les titres concernés font l'objet de restrictions officielles et/ou s'il existe un risque que la position ne soit pas immédiatement cessible.

- pour les investissements cotés soumis à une restriction affectant la négociation ou à une période d'immobilisation (période de lock-up), une décote de vingt (20) % par rapport au cours de marché sera appliquée. Cette décote sera progressivement ramenée à zéro en fin de période.
- pour les investissements cotés dont la cession n'est pas soumise à restriction, mais pour lesquels le volume quotidien moyen de titres échangés ne permet pas de sortir immédiatement, une décote sera appliquée. Jusqu'à 20 jours de Bourse : aucune décote, entre 20 et 49 jours de Bourse : décote de 10%, entre 50 et 100 jours de Bourse : décote de 20%, au-delà de 100 jours de Bourse : décote de 25%.



Ces deux types de décote ne seront pas cumulés. Dans certaines circonstances, le volume d'échange ne constituera pas un indicateur pertinent de la négociabilité d'un titre. Ce sera notamment le cas de titres dont les volumes échangés sur le marché sont insuffisants pour susciter l'intérêt de certains investisseurs, qui sont pourtant prêts à acheter des volumes plus conséquents hors marché. Dans ce cas de figure, il conviendra de tenir compte des cours et des montants de ces transactions hors marché (marché de blocs) pour déterminer la négociabilité du titre.

Parts ou actions d'OPCVM et droits d'entités d'investissement

Les actions de SICAV, les parts de fonds communs de placement et les droits dans les entités d'investissement visées au b) du 2. de l'article L. 214-36 du code monétaire et financier sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

Concernant les parts d'un FCPR et/ou les droits dans une entité d'investissement visée au b) du 2. de l'article L. 214-36 du code monétaire et financier, la Société de gestion peut opérer une révision par rapport à la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation, si avant cette date, il a été porté à sa connaissance des informations sur les participations détenues par ce FCPR ou cette entité d'investissement, susceptibles de modifier de façon significative ladite dernière valeur liquidative de référence.

Valorisation des titres non cotés

Les titres non cotés sont évalués selon la méthode des comparables boursiers sur lesquels une décote de 40% est appliquée.

Les méthodes suivantes pourront être retenues pour l'évaluation des titres : l'évaluation pourra être effectuée en appliquant sur la participation, des multiples ou ratios de valorisation déterminés en fonction des données financières telles que capitalisations boursières, cash flow, bénéfices, EBIT, EBITDA. Ces multiples et ratios sont déterminés à partir d'un échantillon de sociétés comparables à la participation évaluée ou issues du même secteur d'activité.

Les mêmes méthodes devront s'appliquer d'une période à l'autre, sauf changement au niveau de l'entreprise (notamment si celle-ci génère désormais une rentabilité pérenne).

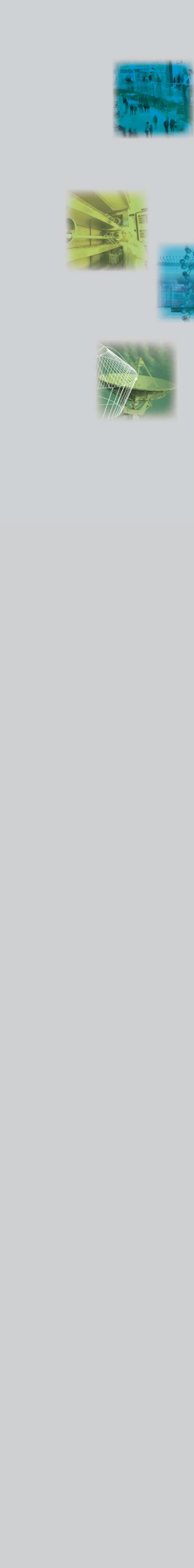
Pour estimer la valorisation d'un investissement, la Société de Gestion utilisera une méthodologie appropriée à la nature, aux caractéristiques et aux circonstances de l'investissement et formulera des hypothèses et des estimations raisonnables. Le stade de développement de l'entreprise et/ou sa capacité à générer durablement des bénéfices ou une trésorerie positive influenceront également le choix de la méthodologie.

On distinguera les cas suivants :

- *Sociétés en création, sociétés sans revenus ou avec des revenus insignifiants, et sociétés sans bénéfices ou flux de trésorerie positifs*

Ces sociétés, qui donnent généralement lieu à des investissements de type amorçage ou capital-risque, ne génèrent habituellement aucun résultat ni flux de trésorerie positif, et n'en généreront pas à court terme. Dans ces conditions, il est difficile d'évaluer la probabilité de succès ou d'échec des activités de développement ou de recherche de l'entreprise et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de flux de trésorerie.

Par conséquent, l'approche la plus adaptée pour déterminer la *fair value* consistera à utiliser une méthode basée sur des transactions observées, en l'occurrence le prix d'un investissement récent.



Cette méthode ne sera valable que pendant une période limitée après la transaction de référence, période dont la durée reflètera les conditions propres à l'investissement. Dans la pratique toutefois, une période d'un an est généralement retenue.

A l'issue de cette période, la Société de gestion devra établir si l'évolution du contexte de l'investissement justifie un changement de méthodologie de sorte qu'une des autres méthodologies répertoriées soit plus appropriée ou si certains éléments démontrent, soit une érosion de la valeur de l'investissement, soit une augmentation difficilement contestable de celle-ci. Dans le cas contraire, la Société de gestion reportera simplement la valeur retenue lors de la précédente évaluation.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistantes ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, mais aucun bénéfice ou flux de trésorerie positifs significatifs*

Il est souvent difficile d'évaluer la probabilité de succès des activités en développement ou de recherche de ces sociétés et leur impact financier, et donc d'établir des prévisions de résultats et de flux de trésorerie fiables. Il s'agit généralement de sociétés en phase de démarrage, de développement ou de redressement.

La méthode la plus adaptée consistera généralement à considérer le prix d'un investissement récent. Sa pertinence devra toutefois être évaluée de manière régulière. A cet égard, les références sectorielles pourront fournir des informations utiles.

La méthode de l'actif net pourra s'appliquer aux sociétés dont l'actif net offre une rentabilité inférieure aux attentes, et pour lesquelles la cession des actifs permettrait d'optimiser la valeur.

La méthode des multiples de résultats ne sera pas applicable dans le cas de sociétés dont les revenus, les bénéfices ou les flux de trésorerie positifs sont inexistantes ou insignifiants.

- *Sociétés ayant des revenus, des bénéfices pérennes et/ou des flux de trésorerie positifs pérennes*

Dans ce cas de figure, la méthode du prix d'un investissement récent sera probablement la plus adaptée, tout au moins pendant une certaine période suivant l'investissement initial. La durée de cette période dépendra de circonstances spécifiques, mais n'excédera généralement pas un an.

Au-delà, les données de marché et la méthode des multiples de résultats fourniront probablement la meilleure estimation de la *fair value*.

Une diminution significative et durable de la valeur d'un investissement peut résulter, entre autre d'un dépôt de bilan, d'un litige important, du départ ou du changement d'un dirigeant, d'une fraude au sein de la société, d'une altération substantielle de la situation du marché, d'un changement profond de l'environnement dans lequel évolue la société, de tout événement entraînant une rentabilité inférieure à celle observée au moment de l'investissement, de performances substantiellement et de façon durable inférieures aux prévisions, ainsi que de tout autre élément affectant la valeur de l'entreprise et son développement de manière significative et durable. Il peut s'agir également de la constatation objective que la société est dans l'impossibilité de lever des fonds dans des conditions de valorisation qui étaient celles du précédent tour de financement.

Dans ce cas, une dépréciation sur le prix d'acquisition ou une réduction de la valeur retenue lors de la dernière évaluation, est opérée, et ce par tranche de vingt-cinq (25) %. La Société

de gestion peut décider d'appliquer une décote autre qu'un multiple de vingt-cinq (25) % à la condition d'en mentionner les motifs dans son rapport annuel de gestion.

○ *Valorisation des avances en compte courant*

Les avances en compte courant sont valorisées à leur nominal. Elles peuvent être provisionnées lorsque l'entreprise n'est plus solvable.

○ *Prise en compte des garanties Sofaris*

Les investissements font l'objet d'une souscription à la garantie Sofaris, dans la limite du plafond annuel, lorsqu'elle répond aux différents critères.

Lorsqu'une société sous garantie rencontre des difficultés entraînant une diminution de la valeur d'un investissement, et si ces difficultés font parties des risques couverts par la garantie Sofaris (dépôt de bilan, etc.), l'indemnisation est prise en compte pour la valorisation de l'investissement.

En conséquence, la valeur de l'investissement ne sera pas inférieure au montant de l'indemnisation à percevoir sous réserves du plafond et de la durée de la garantie.

A contrario, lorsque la cession de nos titres engendre une plus-value, une quote-part de 10% est à reverser à la Sofaris dans la limite des indemnisations perçues.

En conséquence, à chaque clôture, les plus-values latentes provenant de revalorisations à la hausse de nos investissements font l'objet d'une provision extracomptable de 10% de leur montant, dans la limite des indemnisations reçues.

Au 31 décembre 2009, le montant des investissements garantis est de 13 465 413 €. Ces investissements sont garantis à hauteur de 50 % et dans la limite d'une indemnisation globale de 2 019 812 €.

Société	Montant investi sous garantie	Montant de la garantie (50%)
SGM (Aston Medical)	1 197 091 €	598 545 €
MKG Holding (holding de Mediastay)	2 237 774 €	1 118 887 €
Hawker (holding de Globe Diffusion)	672 030 €	336 015 €
International Greetings (holding de Dromadaire)	1 296 000 €	648 000 €
Menix (holding de Dedienne Santé)	2 951 200 €	1 475 600 €
Climadiff	628 832 €	314 416 €
Béranger (holding de Carven)	1 174 500 €	587 250 €
Capsule Technologie	1 885 986 €	942 993 €
Quemco (holding de Quadrimex)	620 000 €	310 000 €
Total	13 465 413 €	6 732 706 € plafonnés à 2 019 812 €

Tableaux annexes

Immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (par cession)	Valeur brute fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	1 485 109			1 485 109
- Frais d'établissement	1 479 129			1 479 129
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières	19 799 835	8 070 014	4 647 634	23 222 215
- TIAP et autres titres	17 966 694	7 008 957	2 251 554	22 724 097
- Prêts	1 833 141	1 061 057	2 396 081	498 117
TOTAL	21 284 944	8 070 014	4 647 634	24 707 324

Amortissements

	Valeur en début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Sorties / Reprises	Valeur fin d'exercice
Immobilisations Incorporelles	696 737	295 640		992 376
- Frais d'établissement	690 757	295 640		986 396
- Autres postes	5 980			5 980
Immobilisations Corporelles				
Immobilisations Financières				
- TIAP et autres titres				
- Prêts				
TOTAL	696 737	295 640		992 376

Frais d'établissement

	Valeur brute	Amortissements	% amorti
Frais de constitution	931	931	100 %
Frais de premier établissement			
Frais d'augmentation de capital	1 478 198	985 465	66,7 %
Total	1 479 129	986 396	66,7 %

Etat des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
De l'actif immobilisé	498 118	70 703	427 415
- Prêts	485 679	58 264	427 415
- Autres immobilisations financières	12 439	12 439	
De l'actif circulant	159 200	159 200	-
- Débiteurs divers	111 459	111 459	
- Charges constatées d'avance	47 741	47 741	
Total	657 317	229 902	427 415

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	313 444	313 444	-	-
Dettes sur immo. & comptes rattachés	8 212	8 212	-	-
Total	321 655	321 655	-	-

Provisions et Dépréciations inscrites au bilan

	Montant au début de l'exercice	Augmentations Dotations exercice	Diminutions Reprises exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
Dépréciations	757 198	1 057 429	137 638	1 676 989
- sur autres immobilisations financières	757 198	1 057 429	137 638	1 676 989
TOTAL	757 198	1 057 429	137 638	1 676 989

Produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	31/12/2009	31/12/2008
Autres titres immobilisés	544 489	287 186
Prêts	57 614	73 711
Autres Créances	111 459	
Total	713 561	360 897

Charges constatées d'avance

	31/12/2009	31/12/2008
Charges d'exploitation	47 741	47 987
Total	47 741	47 987

Charges à payer

	31/12/2009	31/12/2008
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	226 659	197 477
Total	226 659	197 477

Composition du capital social

Catégories de titres	Valeur nominale			Nombre de titres		
	Début de l'exercice	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Remboursés pendant l'exercice	en fin d'exercice
Actions	2,50	2,50	3 122 268	1 561 198		4 683 466



Notes relatives à certains postes du bilan

Postes de l'actif

Les frais d'établissement

Ils sont constitués du coût des opérations nécessaires au placement et à l'admission sur le marché Alternext des actions Turenne Investissement.

Ils comportent les frais relatifs à l'augmentation de capital pour un montant de 1 478 198 €, ces frais sont amortis sur une durée de 5 ans, la dotation aux amortissements au 31 décembre 2009 est de 985 465 €.

Les frais d'établissements comprennent également les frais de constitution pour un montant de 931 €, ils ont été totalement amortis sur le premier exercice.

Les titres immobilisés de l'Activité de Portefeuille (T.I.A.P)

Ils regroupent les investissements en fonds propres réalisés dans le cadre de l'activité de portefeuille. Cette activité est définie comme celle qui consiste à investir tout ou partie de ses actifs dans un portefeuille de titres, pour en retirer, à plus ou moins longue échéance, une rentabilité satisfaisante, et qui s'exerce sans intervention dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus. Sont classés sous cette rubrique, l'ensemble des actions cotées, non cotées, certificats d'investissement, parts sociales, obligations ordinaires, convertibles, obligations à bons de souscription d'actions (OBSA), et bons de souscription d'actions (BSA) des sociétés françaises et étrangères. Les comptes courants ne figurent pas sous cette rubrique mais sur la ligne « Prêts ».

Les actions et obligations des différentes sociétés en portefeuille se décomposent comme suit :

Sociétés	Nature des titres	Prix de revient (€)	Dépréciation (€)	Valeur comptable (€)
Aston Medical	actions	3 024 543	637 183	2 387 360
Aston Medical	ORA	865 437		865 437
Capsule Technologie	actions	1 885 986		1 885 986
Béranger (holding de Carven)	actions	324 000	162 000	162 000
Béranger (holding de Carven)	OC	202 500	101 250	101 250
Béranger (holding de Carven)	ORA	324 000	162 000	162 000
Béranger (holding de Carven)	ORA	324 000	162 000	162 000
CENA (holding de CEDE)	actions	342 857		342 857
CENA (holding de CEDE)	ORA	209 964		209 964
CENA (holding de CEDE)	ORA	209 964		209 964
Climadiff	actions	481 272	240 636	240 636
Climadiff	OC	167 991		167 991
Menix (holding de Dédieenne Santé et Serf)	actions	2 873 141		2 873 141
International Greeting (holding de Dromadaire)	actions	1 295 966		1 295 966
Hawker (holding de Globe Diffusion)	actions	672 030		672 030
Augustine Animations (holding de Idé)	actions	161 000		161 000
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	529 000		529 000
J2K Holding (holding de Lucky Surf)	OC	642 390		642 390
MKG Holding (holding de Mediastay)	actions	1 831 774		1 831 774
MKG Holding (holding de Mediastay)	OC	406 000		406 000
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies)	Actions	801 908		801 908
Pellenc Selective Technologies	OC	324 312		324 312
Quemco (holding de Quadrimex)	actions	620 000		620 000
Countum (holding de Satam et Meci)	actions	455 334		455 334
Countum (holding de Satam et Meci)	OC	669 666		669 666
Solem Finance (holding de Solem)	actions	430 400		430 400
Solem Finance (holding de Solem)	OC	107 600		107 600
Solem Finance (holding de Solem)	OC	260 123		260 123
Capucine (holding de Webhelp)	actions	608 721		608 721
Capucine (holding de Webhelp)	OC	516 092		516 092
Capucine (holding de Webhelp)	OC	416 739		416 739
Total		21 984 709	1 465 069	20 519 640

Les autres titres immobilisés

Ils correspondent aux intérêts à recevoir sur les obligations (OC et ORA) des sociétés du portefeuille, ainsi qu'aux actions Turenne Investissement détenues en propre.

Sociétés	Nature des titres	Taux	Prix de revient	Dépréciation	Valeur comptable
Béranger (holding de Carven)	OC	5,00%	14 850	7 425	7 425
Béranger (holding de Carven)	ORA	4,50%	21 384	10 692	10 692
Béranger (holding de Carven)	ORA	4,50%	21 384	10 692	10 692
Augustine Animations (holding de Idé)	OC	5,50%	12 116		12 116
J2K Holding (holding de Lucky Surf)	OC	10,00 %	102 447	102 447	0
MKG Holding (holding de Mediastay)	OC	8,00%	22 958		22 958
Pellenc Selective Technologies	OC	5,00 %	666		666
Countum (holding de Satam et Meci)	OC	5,00 %	26 435		26 435
Solem Finance (holding de Solem)	OC	5,00%	5 807		5 807
Solem Finance (holding de Solem)	ORA	0,50%	1 293		1 293
Capucine (holding de Webhelp)	OC	12,00%	173 805		173 805
Capucine (holding de Webhelp)	OC	12,00%	141 341		141 341
Actions propres (Turenne Investissement)			194 900	1 824	193 076
Total			739 388	133 080	606 308

Les prêts

Ils correspondent aux avances en compte courant accordées aux sociétés du portefeuille et augmentées des intérêts à recevoir. Ces avances en compte courant ont vocation à être converties en fonds propres.

	Montant (prêt et intérêts courus)	Dépréciation	Valeur comptable
Béranger (holding de Carven)	157 679	78 840	78 839
CENA (holding de CEDE)	61 037		61 037
Menix (holding de Dedienné Santé)	263 550		263 550
J2K Holding (holding de Lucky Surf)	103 097	102 447	650
Countum (holding de Satam et Meci)	2 762		2 762
Total	588 125	181 287	406 839

Les valeurs mobilières de placement

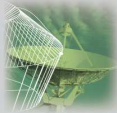
Les valeurs mobilières de placement (VMP) correspondent aux liquidités en attente d'investissement : elles sont placées dans des fonds monétaires et obligataires et se décomposent de la manière suivante au 31 décembre 2009 :

	Evaluation au bilan	Evaluation au prix du marché
CAAM Mone Cash	359 281 €	359 507 €
CAAM Trésor Corporate	1 121 796 €	1 133 125 €
CAAM Trésor 6 mois	7 347 981 €	7 357 089 €
CAAM Trésor Eonia	849 137 €	853 199 €
TOTAL	9 678 195 €	9 702 920 €



Les charges constatées d'avance

Il s'agit de frais de communication, d'assurance et du contrat de liquidité.





Postes du passif

Capitaux propres

Augmentation de capital

Le 4 décembre 2009, le Gérant de la Société, après avoir rappelé que par décision du 2 novembre 2009, il avait décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription, a constaté que 1 561 598 actions nouvelles de 2,50 € de valeur nominale chacune avaient été entièrement souscrites et libérées des sommes exigibles dans les conditions de l'émission et a donc constaté la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant total de 7 805 990 €, prime d'émission incluse (dont 3 902 995 euros de montant nominal total).

En conséquence de ces opérations, le Gérant a constaté que l'article 6.2 des statuts était modifié comme suit :

« Le montant du capital social est de 11 708 665 euros.

Il est divisé en 4 683 466 actions de 2,50 euros de valeur nominale, toutes égales et de même rang, entièrement libérées et réparties entre les actionnaires en proportion de leurs droits dans la société ».

Les frais relatifs à cette augmentation de capital ont été imputés à la prime d'émission, pour un montant de 366 325 €.

Provisions pour risques et charges

Aucune provision n'a été constatée au 31 décembre 2009.

Dettes

Les dettes correspondent principalement aux frais de gérance du quatrième trimestre, à des honoraires d'avocats, de commissaires aux comptes, des frais de communication et des frais liés au contrat de liquidité.



Notes relatives à certains postes du compte de résultat

Charges d'exploitations

Autres achats et charges externes

Les frais généraux au titre de l'exercice 2009 se décomposent de la façon suivante :

	Montant
Rémunération de la gérance	589 241
Honoraires - frais liés aux opérations d'investissement	27 543
Honoraires - juridiques	28 857
Marketing et communication	41 082
Assurances	28 027
Contrat de liquidité	29 900
Honoraires - commissaires aux comptes	29 392
Autres honoraires	12 932
Honoraires - comptabilité	12 603
Honoraires - déontologie	12 000
Frais de Gestion des titres	12 894
Frais bancaires	1
Frais AMF et Euronext	4 904
TOTAL	829 376 €

Impôts, taxes et versements assimilés

La société ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de capital risque, tous les produits entrant dans le champ d'application de la loi sont exonérés de l'impôt sur les sociétés. Le montant comptabilisé sur cette ligne correspond à des droits d'enregistrement ainsi que la taxe professionnelle.

Dotations aux amortissements

Il s'agit de l'amortissement des frais d'établissement.

Autres charges

Elles concernent les jetons de présence alloués aux membres du Conseil de Surveillance.

Produits financiers

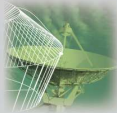
- d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé

Ces produits correspondent aux intérêts des ORA des sociétés du portefeuille et des avances en compte courant.

- autres intérêts et produits assimilés

Ils correspondent aux intérêts des obligations des sociétés du portefeuille.

- reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges



La provision comptabilisée en 2008 pour les intérêts dus sur les titres Aston Medical a été reprise, les intérêts ayant été payés. Une partie de la provision sur les actions propres a également été reprise, le cours de bourse de Turenne Investissement ayant augmenté depuis la fin de l'exercice précédent.

- produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement

Il s'agit des plus-values nettes de cessions sur les valeurs mobilières de placement en portefeuille pour le placement de la trésorerie en attente d'investissement.

Charges financières

Ces charges correspondent aux provisions comptabilisées pour la dépréciation des titres des sociétés Béranger, Climadiff et Aston Médical, et des actions propres.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel provient principalement de la cession d'une partie des actions Menix, au prix de la dernière opération (+50 312 €) et de la cession des actions J2K Holding (+52 960 €). Par ailleurs les opérations de cessions du contrat de liquidité ont généré un résultat exceptionnel de 35 212 €.

Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2007	31/12/2008	31/12/2009
Capital en fin d'exercice			
Capital social	8 285 330	7 805 670	11 708 665
Nombre d'actions ordinaires	1 657 066	3 122 268	4 683 466
Nombre d'actions à dividende prioritaire			
Nombre maximum d'actions à créer			
Opérations et résultat			
Chiffres d'affaires (HT)			
Résultat avant impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 756 006	- 271 352	- 202 703
Impôts sur les bénéfices			
Participation des salariés			
Résultat après impôts, participations, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 355 592	- 1 324 872	- 1 418 134
Résultat distribué		450 382	
Résultat par action			
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1,06	-0,09	-0,04
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0,82	-0,42	-0,30
Dividende attribué		0,12	
Personnel			
Effectif moyen des salariés			
Montant de la masse salariale			
Montant des sommes versées en avantages sociaux			

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital (en €)	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute (en €)	Nette (en €)						
SGM (Aston Medical) 19 rue Victor Grignard 42 000 Saint Etienne	990 144	4 817 106 €	24,1 %	3 889 980	3 252 797	0	0	10,23 M€	-0,45 M€	0	au 31/12/2008
MKG Holding (holding de Mediastay) 45 rue Jean Jaures 92 300 Levallois Perret	11 600 082	1 467 186 €	15,8 %	2 237 774	2 237 774	0	0	0,14 M€	0,31 M€	0	au 31/12/2008
International Greetings (holding de Dromadaire) 86B rue de la République 92 800 Puteaux	8 037 000	- 195 062 €	16,1 %	1 295 966	1 295 966	0	0	0	0,83 M€	0	au 30/09/2009
Menix (holding de Dedienné Santé et Serf) 85 chemin des Bruyères 69150 Decines Charpieu	17 460 172	- 94 378 €	16,1 %	2 873 141	2 873 141	238 000 €	0	0,025 M€	- 0,29 M€	0	au 31/03/2009
Capsule Technologie 9 villa Pierre Ginier 75 018 Paris	1 209 744	1 927 935 €	15,3 %	1 885 986	1 885 986	0	0	8,14 M€	0,15 M€	0	au 31/12/2008
Countum (holding de Satam et Meci) 11 Avenue Ch de Gaulle 95 700 Roissy en France	3 776 000	NA	12,1%	1 125 000	1 125 000	0	0	NA	NA	0	1 ^{er} bilan non encore établi
Augustine Animation (holding de Idé) 12 rue des Dames Augustines 92200 Neuilly sur Seine	1 650 000	0 €	9,8 %	690 000	690 000	0	0	0	-0,005 M€	0	au 31/07/2008
Hawker (holding de Globe Diffusion) 42 rue d'Aguesseau 92 100 Boulogne Billancourt	7 663 175	- 118 350 €	8,8 %	672 030	672 030	0	0	0,26 M€	0,17 M€	0	au 31/12/2008
Quemco (holding de Quadrimex) 772 Chemin du Milieu 84 300 CAVAILLON	7 500 000	0 €	8,3 %	620 000	620 000	0	0	0,03 M€	- 0,098 M€	0	au 30/09/2009

Filiales et participations	Capital (en €)	Réserves et report à nouveau (avant affectation des résultats)	Quote-part de capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société non encore remboursés (en €)	Cautions et aval donnés par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observations
				Brute (en €)	Nette (en €)						
Climadiff 10 Place de la Joliette 13 002 Marseille	165 720	645 569 €	7,7 %	649 263	408 627	0	0	13,57 M€	- 0,57 M€	0	au 31/12/2008
Solem Finance (holding de Solem) 3 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	8 703 619	0 €	4,9 %	798 123	798 123	0	0	0,04 M€	2,09 M€	0	au 31/08/2009
HPE (holding de Pellenc Selective Technologies) Route de Rustrel 84 400 APT	130 000	27 410 €	4,5 %	801 908	801 908	0	0	0	0,30 M€	0	au 31/12/2008
Béranger (holding de Carven) 4 rue Béranger 75 003 Paris	8 389 800	0 €	3,9 %	1 174 500	587 250	152 200 €	0	0	- 0,02 M€	0	au 31/07/2008
CENA (holding de CEDE) 4 avenue de l'Opéra 75 001 Paris	15 449 457	0 €	2,2 %	762 785	762 785	37 215 €	0	0	- 0,15 M€	0	au 31/12/2008
Capucine (holding de Webhelp) 161 rue de Courcelles 75 017 Paris	50 108 108	-11 325 375 €	1,2 %	1 541 552	1 541 552	0	0	104,63 M€	NC	0	au 31/12/2008
Pellenc Selective Technologies 125 Rue Francois Gernelle 84 120 PERTUIS	1 850 000	2 252 111 €	0 %	324 312	324 312	0	0	19,31 M€	2,14 M€	0	au 31/12/2008
J2K Holding (holding de Lucky Surf) 45 rue Jean Jaures 92 300 Levallois Perret	338 300	- 52 170 €	0 %	642 390	642 390	650 €	0	0	- 0,01 M€	0	au 31/12/2008
TOTAL				21 984 709	20 519 640	428 065 €					

Certaines informations n'ont pas été fournies en raison du préjudice grave pouvant résulter de leur divulgation.



Rapport général des Commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Turenne Investissement SCA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la gérance. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

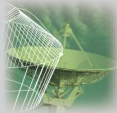
Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe de l'annexe intitulé « changement de méthode comptable » qui expose l'option retenue par votre société concernant l'imputation des frais relatifs à l'augmentation de capital réalisée en 2009.

Justification des appréciations

Les estimations concourant à la préparation des états financiers au 31 décembre 2009 ont été réalisées dans le contexte de forte volatilité des marchés et d'une difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

- Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans l'annexe des comptes annuels. Nous avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion, des informations et des hypothèses retenues pour la valorisation de ces instruments financiers. Nous avons procédé sur ces bases à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la gérance et dans les documents adressés aux actionnaires et associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle, et à l'identité des détenteurs de capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris La Défense, le 27 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



Rapport spécial des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.226-2 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Absence d'avis de convention

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention conclue au cours de l'exercice et soumise aux dispositions de l'article L.226-10 du Code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 Avec les sociétés Turenne Capital Partenaires et TCP Gérance

- Nature et objet :

Un contrat de conseil établi entre TCP Gérance 1 et Turenne Capital Partenaires en présence de Turenne Investissement a été autorisé préalablement par le conseil de surveillance de votre société le 9 octobre 2006. Selon les termes de ce contrat, Turenne Capital Partenaires s'engage à apporter à TCP Gérance 1 ses conseils et son assistance portant sur la gestion de l'activité de votre société.

Ce contrat a fait l'objet d'un avenant le 29 octobre 2006 conformément à la résolution votée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2006.

- Modalités :

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009, conformément aux dispositions statutaires la société TCP Gérance 1 a facturé à votre société au titre de sa gestion un montant TTC de 589 241 €.

En rémunération des prestations fournies, Turenne Capital Partenaires recevra de TCP Gérance 1 des honoraires d'un montant forfaitaire égale à 95 % HT de la rémunération hors taxes qui sera perçue par TCP Gérance 1 au titre de ses fonctions de gérant de Turenne Investissement.

2 Avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère

- Nature et objet :

Un contrat de co-investissement établi avec Turenne Capital Partenaires, agissant pour le compte des différents fonds qu'elle gère, a été autorisé préalablement par le conseil de surveillance de votre société le 9 octobre 2006. Ce contrat signé le 9 octobre 2006 a fait l'objet de précisions par un avenant du 29 octobre 2006 pour se conformer aux demandes de l'AMF et au code de déontologie de l'AFIC. Il détermine les règles de co-investissement avec les fonds gérés par Turenne Capital Partenaires.

- Modalités :

Conformément aux principes définis par la convention, les pourcentages de co-investissement de Turenne Investissement aux cotés des fonds gérés par Turenne Capital Partenaires ont été définis comme suit sur l'exercice 2009 :

	Pourcentage d'investissement par Turenne Investissement	
	A compter du	
Co – Investissement Avec :	1 ^{er} janvier 2009	30 juin 2009
Les FCPI	81%	69 %
Les FIP	20 %	15 %
Les FIP et le FCPI	19 %	14 %

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Paris La Défense, le 27 avril 2010

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Isabelle Goalec
Associée



29-31, rue Saint Augustin – 75 002 Paris
Tel : 01 53 43 03 03 – Fax : 01 53 43 03 04
www.turenne-investissement.com